



RAPPORT DE GESTION 2022



A S S O C I A T I O N D E S A M I S D E J E A N B O S C O



Sommaire

Le MOT du PRESIDENT	3	
QUI SOMMES-NOUS ?	5	
	8	La VIE ASSOCIATIVE et INTERASSOCIATIVE
	13	Le SIEGE SOCIAL
L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION	17	
FOYER MARTIN LUTHER KING	18	
SAFE	20	
SAMO	21	
SERVICES DE PREVENTION	21	
FJT PERE SANSON	23	
PÔLE ASILE / LOGEMENT / IAESS	24	
PÔLE URGENCE / HEBERGEMENT	26	
DME PAYS DE BAYEUX	29	
DITEP et SESSAD VALLEE DE L'ODON	29	
MAS LOUISE DE GUITAUT	30	
FOYER DE VIE VAL DES MOULINS	31	
EHPAD N-DAME DE LA CHARITE	32	
	34	DONNEES SOCIALES 2022
	36	Le DIALOGUE SOCIAL
COMPTES DE L'EXERCICE 2022	38	
BUDGET PREVISIONNEL 2023	44	
	45	GLOSSAIRE

Le mot du Président

A travers de ce rapport de gestion complet et synthétique, vous pouvez vous rendre compte de l'énorme travail accompli dans tous les établissements grâce à l'implication de chacun des salariés de notre Association, qu'ils en soient aujourd'hui remerciés.

Une association qui n'évolue pas se voit exposée aux pires difficultés. Pour l'AAJB, il n'en est rien : mutations, réorganisations, et innovations sont nos maîtres mots et sont inscrits dans la feuille de route de tous les directeurs.

La liste est longue, très longue du programme réalisé, vous vous en rendrez compte lors de notre Assemblée Générale, je citerai entre autres :

- L'absorption du FJT Père Sanson
- La réponse fructueuse à certains appels à projets (Asile, EMAS, Ogyris)
- La négociation en cours des CPOM
- L'autorisation des frais de siège
- L'accord sur le temps de travail
- Le renouvellement du Comité Economique et Social (CSE)
- Le déménagement du siège
- La rénovation des ateliers du DME Pays de Bayeux.

Un travail de fond, de réorganisation a été entrepris afin de répondre aux enjeux et défis que le milieu associatif doit relever pour assurer sa pérennité.

Nous devons poursuivre dans ce sens, cela implique un effort permanent tant dans la gestion financière que pour assurer la meilleure prise en charge des différents publics qui nous sont confiés, à travers une adaptation permanente.

Challenge important s'il en est mais, nous administrateurs, savons pouvoir compter sur chacune et chacun des salariés de l'AAJB pour le relever et nous prendrons toute notre part.

Fait à Louvigny, le 21 juin 2023

Marc LONGUET,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line extending to the right.

Président

QUI SOMMES-NOUS ?



9 583

Personnes
Accompagnées
en 2022

L'Association des Amis de Jean Bosco est officiellement née en 1961, à Neuilly le Malherbe, à la faveur de la volonté de ses membres fondateurs, engagés déjà depuis plusieurs années et dont l'objectif était initialement de venir en aide aux enfants démunis dans une région particulièrement meurtrie par la guerre, s'inspirant de l'œuvre éducative de ce grand éducateur que fut Don Bosco.

Devant l'évolution de la société, l'Association des Amis Jean Bosco, consciente de ces nouvelles réalités, a décidé de diversifier son action dans une démarche d'aide aux populations les plus défavorisées.

L'Association des Amis de Jean Bosco est une Association privée (loi 1901) à but non lucratif. Ancrée sur le territoire du Calvados et forte de son projet associatif, l'AAJB est un acteur engagé dans l'action sociale et médico-sociale.



734

Professionnels
au 31/12/2022

En s'appuyant sur son projet associatif, l'AAJB a développé des réponses innovantes au fil des années, afin de proposer un accompagnement adapté auprès des publics en situation de vulnérabilité.

ACCOMPAGNER, ACCUEILLIR, SOIGNER, PROTEGER et EDUQUER ont été en leur temps les verbes phares utilisés par les fondateurs et les personnes qui leur ont directement succédé. Ces termes ont servi de référence pour assumer les diverses missions confiées à l'Association. Ils constituent encore à ce jour des repères pour les bénévoles et les salariés.



38

Etablissements
et services

Nos valeurs

- Permettre à chaque personne d'exercer sa citoyenneté
- Défendre le principe de neutralité (religieuse, idéologique, philosophique, économique, politique...)
- Respecter la dignité humaine
- Reconnaître à la famille sa valeur première dans ses différentes composantes
- Concourir au développement des personnes accompagnées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31/05/2023

Président

Marc LONGUET

Vice-Président

Hervé BROCHARD

Secrétaire Général

Xavier TROUSSARD

Secrétaire Générale Adjointe

Sylvie GANDON

Trésorier

Michel RISS

Administrateurs

Françoise AUMONT

Michel BANNIER

Jean-Pierre CALDAIROU

Alain DORMOY

Jean-Claude FREMONT

François FREYMUTH

François LEBLANC

Bernard LECORNU

Jean LEPETIT

Gilles LESCAT

Serge LOOCK

Bernard MAITRE

Jean-Bernard MUSET

Jean-Pierre VIALLANEIX

Membres de droit

Sœur Bernadette DERANCE, *Supérieure Congrégation N-D de la Charité*

Père François-Marie HUMANN, *Père Abbé Abbaye St Martin de Mondaye*

Membre associé

Madame La Directrice Diocésaine de l'Enseignement Catholique

LE CONSEIL DE DIRECTION au 31/05/2023

Yohann ROBIN

Directeur général

Sandrine DO

Directrice générale adjointe

Anne GASSIE

Directrice RH

Anna SINGH

Directrice financière

Alexandra ETASSE

Attachée direction

Frédéric AUDRA

Directeur SAMO et Services de Prévention

Christophe BERTANI

Directeur Pôle Asile/Logement/IAESS
& Territoires Partagés

Benoît CESSSELIN

Directeur DITEP Vallée de l'Odon

Véronique COUSIN

Directrice EHPAD N-D Charité

Sadia KHALOUA

Directrice du SAFE

Laëtitia LAVIE

Directrice Pôle Urgence/Hébergement

Séverine LELOUP

Responsable du Foyer de Vie Le Val des Moulins

Aurélien MARNIER

Responsable du FJT Père Sanson

Jocelyn OMNES

Directeur DME Pays de Bayeux

Philippe PORET

Directeur Foyer Martin Luther King

François ZIMMER

Directeur MAS L. de Guitaut

Nos champs d'action

L'AAJB est présente sur le département du Calvados à travers 38 établissements et services intervenant dans les champs d'action suivants :

Handicap

Accueillir au sein de dispositifs promouvant l'inclusion, des enfants et adultes porteurs de handicap(s) psychique, intellectuel et/ou physique, dans une logique de parcours. Mettre à leur service un plateau d'expertise diversifié répondant à leurs besoins éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques, au moyen d'accueils modulables, personnalisés et évolutifs.

- DME Pays de Bayeux : Plateforme d'intervention Précoce Spécialisée - SESSAD - Services médico-éducatifs pré-adolescents, adolescents et pré-adultes - Service d'Education Conductive
- DITEP Vallée de l'Odon : ITEP, SESSAD, CAFS
- MAS Louise de Guitaut
- Foyer de Vie Le Val des Moulins

Protection de l'Enfance

Garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social, et préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le cadre de décisions administratives et/ou judiciaires

- Foyer Martin Luther King : Foyer éducatif, MECS, PEAD, SEMO, Ateliers-Classes
- SAFE : SPF, MECS, PEAD
- SAMO

Médiation et Parentalité

Rétablir et faciliter un dialogue entre les membres d'une famille en conflit, et maintenir et/ou renouer les liens familiaux dans le cadre de démarches volontaires des personnes, ou sur décision judiciaire.

- Service de Médiation Familiale
- Espaces de Rencontre *Le Lotus* et *Le Jardin*
- Service Recueil de la Parole de l'Enfant

Personnes âgées

Accueillir et héberger des personnes âgées à temps complet et/ou partiel, de manière permanente et/ou temporaire, et proposer des soins médicaux et paramédicaux adaptés, des actions de prévention et d'éducation à la santé.

- EHPAD N-D de la Charité

Hébergement/Logement social et d'urgence

Accueillir et héberger toute personne en situation d'exclusion dans des logements individuels et/ou collectifs, de manière urgente et/ou temporaire, et accompagner vers les dispositifs de droit commun. Dans le cadre spécifique du SIAO/115, simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, traiter avec équité les demandes, coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, et contribuer à la mise en place d'observatoires locaux.

- CHRS
- ALT
- Foyer 3 A
- SIAO
- Service Logement
- SeSAME Logement d'Abord
- FJT Père Sanson
- Résidence Accueil de l'APSV (gestion avec l'ACSEA)

Insertion professionnelle

Repérer et remobiliser des adultes en situation de rupture professionnelle, de vulnérabilité et de difficultés d'insertion professionnelle autour de dispositifs de mobilisation et d'insertion professionnelle.

- IAESS
- Territoires Partagés 100 % inclusion (consortium réunissant 7 associations)

Asile

Assurer l'accueil et l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile au sein de logements collectifs et/ou individuels pendant la durée de l'instruction de leur demande.

- CADA
- HUDA
- CPH

La VIE ASSOCIATIVE et INTERASSOCIATIVE

L'Assemblée générale

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 29 juin 2022 à l'Hôtel de la Région Normandie à Caen (Abbaye-aux Dames) où nous avons été fort bien accueillis par le conseiller régional M. Marc Millet. Sept administrateurs ont vu leur mandat renouvelé : M. Michel BANNIER, M. Jean-Pierre CALDAIROU, M. Alain DORMOY, M. François FREYMUTH, M. Bernard LECORNU, M. Jean-Bernard MUSSET et M. Jean- Pierre VIALLANEIX.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2022. Outre les séances concernant l'examen et la validation des budgets prévisionnels, des comptes administratifs et des comptes annuels, le Conseil d'administration a également consacré ses réunions aux projets en cours et à leur mise en œuvre, ainsi qu'à la vie des établissements et services.

Dans sa séance du 29 juin, le Conseil d'administration a reconduit M. LONGUET à la présidence de l'Association. Le Bureau a été en partie modifié avec l'élection de M. TROUSSARD comme secrétaire général, M. FREMONT quittant le Bureau après avoir œuvré durant douze années à ce poste. M. MAITRE a rejoint le Bureau comme membre permanent. En début d'année, M. FREYMUTH, qui était 2^{ème} vice-président, a fait part de sa décision de se retirer du Bureau.

M. François THOMAS, entré au conseil d'administration en 2020, a démissionné en cours d'année. Enfin, une nouvelle administratrice, Mme Françoise AUMONT a été cooptée en octobre.

Lors de la séance d'avril, le Conseil d'administration a validé le nouveau règlement intérieur et la charte informatique. En octobre, le conseil d'administration a approuvé la fermeture d'une partie des ateliers de l'IAESS et la mise en œuvre d'un plan de licenciement économique.

Projet associatif : M. LONGUET a lancé en septembre 2022 le chantier de réécriture du projet associatif, afin d'arrêter les orientations et objectifs prioritaires pour les 5 prochaines années. Une première étape a permis aux administrateurs de bénéficier de deux journées de formation organisées avec le service formation de l'URIOPSS de Normandie, en juin, sur le thème « *quel projet associatif pour les politiques sociales d'aujourd'hui* ». Toujours dans ce cadre, début décembre, le Conseil d'administration a reçu la direction de l'Autonomie de l'ARS Normandie pour une présentation et un échange sur les principaux enjeux et politiques portés par l'ARS. Deux autres rencontres devraient suivre en 2023 avec la DDETS (en mars) puis avec le Conseil départemental.

Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à dix reprises au cours de l'exercice 2022 et a été saisi de nombreux sujets portés par le Directeur général tels que :

- La réponse aux appels à projets lancés par le Conseil départemental pour les établissements du périmètre de la protection de l'enfance : Foyer Martin Luther King, SAFE et SAMO ;
- L'avancée des différents CPOM ;
- La création de deux EMAS, une au DME Pays de Bayeux, l'autre à l'ITEP Vallée de l'Odon ;
- La refonte globale du système d'information ;
- Le suivi des travaux des différentes commissions associatives ;
- L'avancée des négociations relatives au nouvel accord temps de travail ;
- L'accord de renouvellement du CSE en vue des élections de mars 2023 ;
- Les différentes mesures de revalorisation salariale (SEGUR, Laforcade...) ;
- Le nouveau règlement intérieur et la charte informatique ;

- La mise en place des correspondants GAP sur le volet RH et des gestionnaires de dossiers sur volet financier ;
- Le déménagement du siège dans les nouveaux locaux à Bretteville sur Odon et l'emprunt pour les travaux d'aménagement ;
- Les projets d'établissement du SAFE, du SAMO, du Foyer Martin L. King et des espaces de rencontre le Lotus et le Jardin ;
- Au Foyer Martin Luther King, la fermeture d'AFOREX ;
- Au SAFE, l'acquisition d'une maison à Caen pour le groupe de Beaulieu ;
- Les changements de direction à la MAS L. de Guitaut et au Foyer de Vie Val des Moulins ;
- Au Foyer de Père Sanson, la mise en place d'une nouvelle direction et la présentation en décembre du bilan de la 1^{ère} année avec un budget maîtrisé et une augmentation du taux d'activité ;
- A la MAS, la résolution des difficultés structurelles et humaines, le projet de création d'une place d'urgence et de répit, le travail sur la réduction du nombre de CDD, les infiltrations d'eau du toit terrasse ;
- Au Foyer de Vie, le projet d'évolution du projet d'établissement et de l'offre de service ;
- Au DME Pays de Bayeux, suite à une étude de l'ARS, la reprise du Centre d'éducation conductive de Bayeux par l'association Honorine lève-toi et la poursuite de la classe inclusive de Louvigny restant intégrée au DME ;
- Au Pôle Urgence Hébergement : La convention relative à la transmission de données personnelles issues du logiciel SI SIAO qui a donné lieu à un échange du Bureau avec la direction de la DDETS (en visio), la signature d'un nouveau marché public avec les établissements hôteliers ;
- Au Pôle Asile Logement IAESS : A l'IAESS, la décision de fermer certains ateliers et le plan de retour à l'équilibre des ateliers espaces verts et forêt ; la création de 20 places de CPH à Vire ;
- Le suivi du dispositif TERRITOIRES PARTAGES 100 % inclusion ;
- Les différentes rencontres avec les financeurs (Conseil départemental, ARS, DDETS, CAF...) et notamment les rencontres avec le président du Conseil départemental, la DGA Solidarité (CD), la directrice de l'Autonomie (ARS) ;
- Le suivi des relations extérieures (partenaires institutionnels, pouvoirs publics, fédérations, associations...), notamment les rencontres avec le député M. LE VIGOUREUX, le maire de Falaise, de Bretteville sur Odon, le directeur général d'INOLYA ;
- Les enjeux autour du projet de fusion des conventions collectives 66 et 51 portés par NEXEM et la FEHAP.

Les commissions associatives

▲ Commission patrimoine

Objectif : Conseille la gouvernance de l'Association (Bureau et conseil d'administration) en matière de gestion du Patrimoine.

Administrateurs : M. Longuet, M. Lecornu, M. Moreau (jusqu'à fin 2022), M. Leblanc, M. Frémont, M. Caldairou, M. Maitre, M. Muset, M. Riss, Père F-M Humann

Elle s'est réunie à cinq reprises en 2022 et a suivi et travaillé les différents dossiers relatifs aux chantiers et projets, notamment :

- A la MAS L. de Guitaut, la construction des nouveaux bureaux avec une livraison en juillet, les infiltrations du toit-terrasse et le suivi des travaux de remise en état en lien avec l'assurance dommages-ouvrages, l'étude pour l'installation d'un groupe électrogène ;
- Pour le SESSAD Vallée de l'Odon, la présentation du projet de rénovation de l'ancien siège à Louvigny ;
- Sur le site de St Vigor, les problèmes de toiture et d'infiltration d'eau du bâtiment rue de l'église, la signature d'un contrat de sous-location avec l'association Les Gribouilles pour la micro-crèche ;
- Au DME Pays de Bayeux, le système de détection incendie et la rénovation des ateliers ;

- Au SAFE, les études en cours pour la détection incendie sur les sites de Caen et Bayeux, l'acquisition d'une maison à Caen ;
- Au Foyer 3A, la détection incendie, la rénovation du bâti en lien avec INOLYA ;
- A l'EHPAD N-D de la Charité, la réception en juin du nouveau système de détection incendie ;
- Pour le siège, les nouveaux bureaux à Bretteville s/Odon.

▲ Commission financière

Objectif : Préparer l'adoption par le conseil d'administration des budgets prévisionnels et comptes administratifs.

Administrateurs : M. Longuet, M. Brochard, M. Riss, M. Frémont, M. Caldaïrou, Mme Aumont, M. Troussard

La Commission financière s'est réunie sur quatre demi-journées en 2022, deux fois en avril pour l'étude des comptes administratifs 2021, et deux fois en octobre pour l'étude des budgets prévisionnels 2023.

▲ Commission Sociale et Médico-Sociale

Objectif : Inscrite sur le « cœur de métier », les travaux de cette commission sont principalement dédiés aux projets d'établissements et services, aux évaluations internes et externes, aux CPOM... Commission ouverte à tous les administrateurs.

La Commission Sociale et Médico-Sociale s'est réunie trois fois en 2022. En début d'année, une première séance a été consacrée au bilan du projet expérimental Territoires Partagés en présence de M. BERTANI, directeur, puis une deuxième séance en mai sur les projets d'établissements de la Protection de l'Enfance en présence des directeurs. En octobre, la commission s'est réunie pour la présentation et la validation du guide du Comité Ethique et Bienveillance.

▲ Commission RH

Objectif : Les travaux de cette commission sont axés sur toute thématique RH en fonction de l'actualité et des besoins - Commission ouverte à tous les administrateurs.

La Commission RH ne s'est pas réunie en 2022.

Le Conseil de Direction

Le Conseil de Direction, animé par le directeur général, est un lieu d'analyse, d'animation, de réflexion et de partage d'informations. Il a vocation à :

- Examiner tous points concernant la vie des Etablissements et Services de l'AAJB ;
- Traiter de tous sujets soulevés par le Conseil d'administration de l'Association.

Le Conseil de Direction a la faculté de s'autosaisir de thèmes pour lesquels il jugerait un examen collectif utile et nécessaire. Représentant l'ensemble des Etablissements et Services de l'AAJB, le Conseil de Direction articule la communication entre la Direction générale et les Etablissements. Il ne peut se substituer aux autres instances de l'Association. Il arrête des positions, décide et il est habilité à émettre des avis, remarques, préconisations en vue d'éclairer les instances dirigeantes de l'Association.

Le Conseil de Direction s'est réuni neuf fois en 2022.

Autres commissions et groupes de travail

▲ COMITE ETHIQUE et BIENVEILLANCE

Objectifs :

- Créer une instance associative transversale aux ESSMS sur une mission particulière
- Diffuser une éthique de l'accompagnement, s'appuyant sur le cadre réglementaire en vigueur et les recommandations de bonnes pratiques existantes

- Permettre un positionnement associatif sur des sujets éthiques propres à nos secteurs d'activité favorisant une aide à la prise de décisions des instances dirigeantes de l'Association et des directions
- Proposer une traduction en outils des travaux menés par le Comité, étayés par des références légales et réglementaires, lesquels auront vocation à être diffusés aux établissements. Il s'agit en effet de la création d'un guide de recommandations *Ethique et Bienveillance* constitué de fiches à thème.

Composition : Composé d'un groupe de cadres hiérarchiques, représentant chacun des établissements, et animé conjointement par un attaché de direction et un conseiller technique.

Sur des thématiques définies en Comité, à partir des questionnements des professionnels de terrain, le Comité a vocation à s'interroger sur les pratiques et à émettre des préconisations associatives.

Quatre réunions plénières se sont tenues en 2022 :

- Les travaux démarrés en 2021 ont conduit à l'élaboration d'une fiche de préconisations des bonnes pratiques autour du thème de *l'alimentation*, mais également de la couverture du guide destiné à accueillir les différentes fiches à venir ; ces nouveaux outils ont reçu la validation des membres du Conseil d'administration lors de la Commission Sociale et Médico-Sociale en octobre.
- Démarrage des réflexions autour du nouveau thème : *La place des familles et leur participation*.

En outre, des réunions thématiques en sous-groupes, intégrant des professionnels de terrain permettant de recueillir au plus près les besoins des usagers, se sont tenues afin d'alimenter la réflexion au cours des réunions plénières.

▲ Comité de rédaction AAJB Infos

Le Comité de rédaction AAJB INFOS est une instance associative transversale aux ESSMS sur une mission particulière : faire connaître, via différents outils de communication, les différents établissements au sein même de l'Association et susciter une image valorisante de l'AAJB, participer aux réflexions et travaux nécessaires à la construction du journal associatif semestriel et représenter chaque établissement.

Le comité de rédaction, relancé en octobre 2021 avec une nouvelle équipe composée d'une douzaine de personnes représentatives des divers établissements et services, fonctionne dans le cadre d'un règlement de fonctionnement dédié.

Le comité s'est réuni six fois en 2022 et a permis de produire une édition sur la thématique de l'innovation sociale parue en janvier 2023.

Le Comité de Gestion du Bois

Composé de représentants du Conseil départemental et de l'AAJB, il a pour mission le suivi du fonctionnement et la définition des orientations concernant la gestion du Bois des Amis de Jean Bosco, propriété de l'AAJB.

Le Comité s'est réuni à deux reprises en 2022. L'élaboration du nouveau Plan Simple de Gestion (PSG) a été lancée. Un cahier des charges a été rédigé conjointement par l'AAJB et le Conseil départemental et un bureau d'étude a été retenu. Ce nouveau plan de gestion intégrera les objectifs de préservation du patrimoine naturel, d'ouverture au public et d'insertion sociale ; ce programme opérationnel sera établi pour dix ans. Le PSG sera déposé fin 2023 auprès du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) pour agrément. Pour la réalisation de ce nouveau PSG, le Conseil départemental participe financièrement à hauteur de 70 %.

L'exécution et le suivi du Plan Simple de Gestion, qui conditionnent la gestion du bois et l'ouverture au public, se sont poursuivis en 2022, avec le concours de l'atelier forêt de l'IAESS.

A la séance de décembre, le comité de gestion a repris le travail sur la cartographie, la signalétique parking, ainsi que l'installation d'une passerelle.

Les mandats de représentation

Les **PRINCIPALES REPRESENTATIONS EXTERIEURES** assurées par les administrateurs, le directeur général, la directrice générale adjointe, les directeurs des établissements et services et autres cadres sont à ce jour :

AIRE : Benoit CESSELIN

AISCAL : J-Bernard MUSEY - Christophe BERTANI - Valérie VAUGEUIS

APSV : Marc LONGUET - Françoise AUMONT - Xavier TROUSSARD - Yohann ROBIN - Christophe BERTANI - Valérie VAUGEUIS

CNAPE Délégation régionale : Yohann ROBIN - Sadia KHALOUA

COMITE de SUIVI

de L'ACCUEIL REUSSI : Sadia KHALOUA

FAS : *Délégation régionale* : Marc LONGUET - Sandrine DO - *Délégation départementale* : Christophe BERTANI - Laëtitia LAVIE

FENAMEF : Frédéric AUDRA

GCS Soigner ensemble dans le Bessin :

Jocelyn OMNES

INOLYA : Sylvie GANDON

Ass. les EHPAD du Bessin et du Pré-Bocage :

Véronique COUSIN

Ass. Le Médicosocial dans le Bessin

et le Pré-Bocage : Jocelyn OMNES

MISSION LOCALE Caen la Mer : Christophe BERTANI

ORS CREA Normandie : Marc LONGUET

Schéma Départemental de l'Autonomie - Comité de Suivi pour les EHPAD : Véronique COUSIN

Association SOI-TOIT : Valérie VAUGEUIS

URHAJ : Aurélien MARNIER

URIOPSS : Yohann ROBIN

Outre leur participation aux commissions associatives ou autres groupes de travail, les Administrateurs sont également membres des **CONSEILS de VIE SOCIALE**, soit à ce jour :

CHRS et Ateliers :

Hervé BROCHARD - Michel BANNIER - J-Pierre CALDAIROU

Foyer d'Urgence 3 A :

J-Claude FREMONT - Xavier TROUSSARD

FJT Père Sanson :

Marc LONGUET - Jean-Claude FREMONT - François LEBLANC

Foyer Martin Luther King :

Marc LONGUET - Michel BANNIER - Alain DORMOY

SAFE :

Gilles LESCAT - Marc LONGUET

MAS L. de Guitaut :

Françoise AUMONT - Sylvie GANDON - Xavier TROUSSARD

EHPAD N-D Charité :

Sylvie GANDON - Bernard MAITRE - Michel RISS

FOYER de VIE Val des Moulins :

Bernard LECORNU - Jean-Bernard MUSEY

DME Pays de Bayeux :

Hervé BROCHARD - Michel RISS

DITEP Vallée de l'Odon :

Jean LEPETIT - Serge LOOCK - Bernard MAITRE

LE SIEGE SOCIAL

C'est fin août que le siège a emménagé dans ses nouveaux locaux situés à Bretteville sur Odon, en plein cœur du quartier Koenig. Le siège s'étend sur deux niveaux sur une superficie totale de 950 m² offrant un cadre de travail moderne à l'ensemble de ses professionnels avec des espaces de travail et salles de réunion équipés. Avec ces nouveaux bureaux qui permettront l'accueil d'autres collaborateurs, le siège poursuit sa réorganisation et le renforcement de ses services.

L'inauguration du nouveau siège a eu lieu le 9 décembre, en présence notamment de M. LECAPLAIN, maire de Bretteville sur Odon qui a salué l'arrivée de l'AAJB sur sa commune, M. LEDOUX, maire de LOUVIGNY, M. WILLAUME, conseiller départemental, et de nombreux partenaires et financeurs.

Au-delà d'être une belle réalisation, ce nouvel espace de travail marque par son architecture et la distribution de ses espaces la dynamique innovante de l'AAJB en faisant de la qualité de vie au travail, la participation et le travail collaboratif, des marqueurs forts de son action.

Mais la dynamique de l'AAJB, qu'elle innove, réponde à des appels à projets ou travaille à l'amélioration permanente de ses accompagnements, se traduit également par ses exigences de gestion ou la qualité de son dialogue social. Que ce soit la révision complète de ses processus de gestion financière ou RH, la mise en œuvre d'un nouvel accord temps de travail, le renouvellement de son accord de mise en place du Comité Social et Economique, le déploiement du dossier unique informatisé de l'usager ou encore la refonte de son système d'information, l'AAJB s'adapte tout en préservant son identité et en portant haut le souci des personnes accompagnées.

Parce que notre objectif prioritaire est de répondre efficacement aux besoins de nos concitoyens(nes) les plus vulnérables, l'équipe du Siège continue son action et vise à renforcer ses travaux pour des défis qui ne manqueront pas : soutenir la transformation de l'offre sociale et médico-sociale, accompagner les changements sociétaux et l'évolution du rapport au travail, traduire les changements engagés et s'approprier de nouveaux outils, développer la participation des usagers, multiplier nos efforts en matière de développement durable, bref, s'adapter à notre temps et poursuivre notre démarche d'amélioration continue de la qualité à laquelle tous les professionnels de l'AAJB sont attachés.

Au cours de l'année, l'équipe du siège s'est également penchée sur quelques dossiers spécifiques :

▲ Les CPOM(s)

Périmètre Insertion : Les travaux conduisant à l'élaboration d'un CPOM pour une partie du Pôle Urgence/Hébergement/Logement qui regroupe : le CHRS, le Foyer 3A, l'ALT ainsi que le service Logement et SeSAME sont en cours depuis plus de deux ans.

Cette opportunité de CPOM a conduit l'AAJB à revisiter les différents dispositifs, à étudier diverses hypothèses. La réflexion de réorganisation des locaux qui ne sont plus aux normes ou qui ne répondent plus exactement aux besoins, notamment le site de Gavrus et les locaux du Foyer d'urgence ont fortement mobilisé. La signature attendue au 4^{ème} trimestre 2022 est reportée courant 2023.

Périmètre Médico-social : Continuité de la construction du CPOM 2 pour les établissements DITEP et SESSAD Vallée de l'Odon, DME Pays de Bayeux et MAS Louise de Guitaut tout au long de l'année 2022. Cette opportunité a conduit l'AAJB à définir et affiner les prestations offertes par chacun des établissements dans le cadre d'un dispositif désormais labellisé pour le DITEP et le DME, à asseoir une palette de prestations tournée vers une démarche inclusive pour la MAS L. de Guitaut. Le principe financier du CPOM permet véritablement d'optimiser le déploiement des prestations respectives et une cohérence de gestion facilitant le dialogue avec notamment l'ARS et les administrations concernées. La signature a eu lieu le 19 juin 2023 pour une entrée en vigueur au 01/01/2023.

Le Foyer de Vie Val des Moulins a démarré une démarche CPOM distincte avec le Conseil départemental, qui marquera de profondes évolutions nécessitées par un fonctionnement dont la pérennité est interrogée au regard notamment des déficits accumulés, des normes architecturales à revoir, et de l'adaptation de l'offre. Les réflexions et travaux se sont développés tout au long de l'année, plusieurs scénarios et hypothèses ont été investigués malgré l'absence de lettre de cadrage...

L'EHPAD N-Dame de la Charité a entamé une démarche CPOM depuis octobre 2022 avec l'ARS et le Conseil départemental. Ce premier CPOM permettrait de sécuriser une adaptation, actuellement à l'étude, du fonctionnement qui vise d'une part le bien-être des résidents, tout en recherchant les moyens de résorber un déficit structurel important sur le volet hébergement, lequel mettrait en péril à terme la viabilité de cet établissement pourtant très bien repéré sur le territoire et reconnu pour la qualité de ses prestations par les autorités de tarification et de contrôle. La signature est programmée au 1^{er} trimestre 2024 pour un effet rétroactif au 01/01/2023.

La multiplicité des CPOM mobilise fortement l'équipe du siège et les établissements à tous niveaux.

Périmètre Protection de l'enfance : Une première génération de CPOM devra être impulsée dans les mois à venir afin de répondre aux différentes politiques budgétaires convergentes.

▲ Les Appels à Projets

L'AAJB a répondu à différents appels à projets en 2022. Certains sont centralisés au Siège, d'autres instruits directement par les établissements lorsqu'ils concernent des dispositifs spécifiques (Pôle Logement notamment pour les dispositifs Intermédiation locative, Centre Provisoire d'Hébergement, EMAS...).

Les dossiers instruits collégalement ont été principalement axés sur la protection de l'enfance et concernaient des lots de places en PEAD (Caen et Bayeux) et la création d'un établissement (MECS et PEAD) sur les territoires de Falaise et Vire. Les établissements SAFE et FMLK ont candidaté pour les lots de PEAD. Au final, les arrêtés nous confiant les lots 1 et 2 de l'appel à projets PEAD ont été signés du Président du Conseil départemental en avril 2023. Il s'agit des lots de 24 places sur Bayeux et de 30 places sur Caen avec une affectation sur le SAFE. Notre offre sur l'appel à projets MECS/PEAD sur Vire et Falaise est officiellement rejetée. Les lots 3,4 et 5 sur l'appel à projets PEAD sont déclarés par le Conseil départemental *sans suite pour motif d'intérêt général tiré d'un nouveau choix de gestion.*

▲ La réforme de l'évaluation HAS

La Haute Autorité de Santé (HAS) a déployé un nouveau dispositif d'évaluation dans une démarche d'amélioration continue de la qualité afin de proposer le meilleur accompagnement des personnes accueillies dans leur parcours de vie. Ce dispositif prend la forme d'un référentiel unique offrant un cadre commun d'analyse et d'évaluation en tenant compte des spécificités et diversités du secteur social et médico-social.

En ce sens, la HAS a sollicité l'ARS, le réseau des CREAI (ANCREAI) et les Structures Régionales d'Appui (FORAP), acteurs de l'accompagnement des structures et des services dans leurs démarches d'évaluation de la qualité.

Les enjeux pour les ESMS :

- Déployer une démarche qualité
- Réaliser une auto-évaluation

Aussi, un travail est en cours afin de s'appropriier un outil commun élaboré par le CREAI et décliné suivant 3 référentiels correspondant à nos secteurs d'activité. Le paramétrage de cet outil prend en compte les recommandations de la HAS en la matière et nous garantit ainsi une application de qualité. Les évaluations externes pourront intervenir tous les 5 ans en se basant sur l'extraction des données de cet outil.

▲ **L'accueil des volontaires en service civique**

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il s'agit de l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation et en particulier s'agissant de nos établissements : solidarité, santé, éducation pour tous.

L'AAJB est porteuse d'un agrément de 3 ans renouvelé en décembre 2021 pour ses établissements, lequel permet l'accueil de 16 jeunes par an dans le cadre de contrat de 10 mois non renouvelable. 15 jeunes ont émargé sur tout ou partie de l'année 2022, au sein, à ce jour de 7 établissements.

Ce dispositif permet également de susciter auprès de jeunes l'envie de découvrir nos différents secteurs d'activité, favorisant ainsi l'attractivité de l'action sociale et de ses métiers auprès d'éventuels futurs professionnels.

▲ **Le Système d'Information de l'AAJB**

La refonte du SI est restée le projet principal concernant le système d'information. L'ensemble des baies informatiques ont été recâblées et normalisées. Suite à cette phase, l'ensemble des utilisateurs a été migré sur un même et unique domaine dans le but de n'avoir plus qu'une authentification unique pour accéder aux outils informatiques. Ce domaine unique facilite aussi les dépannages informatiques et mises en place de nouveaux logiciels et matériels.

En parallèle, nous avons continué d'accompagner les établissements dans leur vie quotidienne, que ce soit lors d'ouverture de nouveaux sites, de déménagement mais aussi de regroupement des contrats de téléphonie mobile.

▲ **Le dossier unique informatisé de l'utilisateur, un projet transversal pour 8 établissements**

Démarré en 2020 sur 2 établissements pilotes, le déploiement du logiciel Ogirys s'est poursuivi en 2021 pour 4 autres établissements, puis en 2022 pour les 2 derniers. Cet outil est destiné à gérer plus de 615 dossiers de personnes accompagnées, et est utilisé par plus de 500 professionnels dans leur quotidien.

La mise en place de ce logiciel dédié bouscule les pratiques de tous les professionnels, qu'ils soient du secteur administratif, éducatif ou relevant du soin, et nécessite une mobilisation importante. L'appropriation des différentes fonctionnalités a été progressive et commence à entrer dans les habitudes. Le déploiement s'opère sur chaque établissement en tenant compte de ses propres contraintes et à vitesse différenciée. Des outils de mutualisation des pratiques, de mise en place d'actions correctives ont pu se mettre en place et apportent du confort aux utilisateurs. La motivation de chacun dans le souci d'une amélioration continue de l'accompagnement de l'utilisateur et la nécessité de répondre désormais aux normes de gestion des données (RGPD) permettra une meilleure fluidité dans la gestion des parcours des personnes accompagnées. Il est à noter une réelle implication de tous, persuadés de la pertinence de ce nouvel outil devenu désormais incontournable.

Par ailleurs, des réflexions continuent d'être menées conjointement avec l'ACSEA pour tendre vers une optimisation concertée du logiciel, particulièrement sur le périmètre protection de l'enfance, en lien avec l'éditeur.

▲ Direction financière

Réorganisation du process financier de l'AAJB

Les évolutions et enjeux du secteur social et médico-social (rapprochements, fusions et acquisitions, CPOM...), ainsi que les réformes en matière de financement (convergence tarifaire, EPRD, ERRD, PPI, bilans et plan comptable, SERAFIN-PH...) renforcent le rôle déterminant des sièges sociaux au sein des organismes gestionnaires, dans leurs missions techniques, globales et stratégiques.

Le projet d'évolution de l'Association, présenté en juin 2020, en matière financière a conduit à organiser et structurer l'ensemble du process financier de l'AAJB et à préciser les attendus des missions réalisées par l'ensemble des comptables en lien avec celles du siège.

Les process financier et RH ont été scindés et le pilotage financier associatif a été organisé.

Le siège de l'AAJB s'est entouré début septembre de trois *Gestionnaires de dossiers* qui ont notamment en charge :

- La production des comptes administratifs, budgets prévisionnels, EPRD, ERRD, PPI, demandes de subventions
- La réalisation et le suivi des CPOM
- La mise en place d'un contrôle budgétaire mensuel, y compris le suivi de la masse salariale
- La création d'un contrôle interne de gestion
- Le déploiement de pratiques harmonisées
- La création des comptes fournisseurs, des RIB, des cartes de crédit...

▲ Direction des Ressources humaines

L'année 2022 a été marquée pour le service RH/PAIE par la création de 4 postes de Correspondants GAP (Gestionnaires Administratifs du Personnel) en septembre, qui est l'aboutissement de la séparation des tâches entre le service comptable et la paie. Ces professionnels recrutés, suite appel à candidatures, sont positionnés dans leur établissement d'origine et viennent travailler ensemble au Siège une semaine par mois, ce qui permet une collaboration efficace entre eux et le service Paie du Siège, afin de déployer des outils communs et d'harmoniser les process Paie.

Zoom sur quelques événements :

- Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels :
 - Mise en place de réunions d'informations dans les sites par le Conseiller en Evolution Professionnel (CATALYS)
 - Réunions d'information/Formation avec les secrétaires et directeurs pour le Plan de Développement des Compétences 2023 et le process formation
- Santé au Travail :
 - Déploiement de la démarche TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) PRO avec la CARSAT pour l'EHPAD et la MAS
 - Diagnostic RPS au DITEP Vallée de l'Odon réalisé par un cabinet STRH Conseil
- Rémunération/Paie :
 - Revalorisation de certaines catégories de personnels (Laforcade, Prime Médecins...)
 - Application d'un nouveau décret concernant la rémunération des Assistants familiaux.

L'ACTIVITE de l'ASSOCIATION

en direction des publics accueillis ou accompagnés

Nos Etablissements et Services	Nombre de personnes accompagnées ou accueillies en 2022
PROTECTION de l'ENFANCE	
Foyer Martin Luther King	262
SAFE	104
SAMO	84
MEDIATION et PARENTALITE	
Espace de Rencontre Le Lotus	786
Espace de Rencontre Le Jardin	46
Service de Médiation Familiale	621
Service Recueil de la Parole de l'Enfant	853
HEBERGEMENT/LOGEMENT SOCIAL et d'URGENCE	
FJT Père Sanson	231
CHRS Urgence	17
CHRS Insertion Fil d'Ariane	140
ALT	64
Foyer 3A	69
Service Logement	325
SeSAME Logement d'Abord	32
SIAO 14	4 735
ASILE	
CADA	226
HUDA	99
CPH	21
INSERTION PROFESSIONNELLE	
IAESS	178
Territoires Partagés	220
HANDICAP	
DME Le Prieuré	153
ITEP Vallée de l'Odon	88
SESSAD Vallée de l'Odon	53
M.A.S. L. de Guitaut	34
Foyer de Vie Val des Moulins	35
PERSONNES AGEES	
EHPAD N-D de la Charité	107
TOTAL	9 583

En 2022, 9 583 hommes, femmes et enfants ont été accompagnés par nos établissements et services, chiffre en augmentation par rapport à 2021.

Le FJT Père Sanson a intégré l'AAJB au 1^{er} janvier 2022.

Territoires Partagés a fonctionné en année pleine sur 2022.

Le Pôle Asile s'est agrandi avec la création d'un nouveau service, le CPH, qui a ouvert 20 places en cours d'année.

Au SIAO 14, les nuitées hôtelières, financées par l'Etat, sont en augmentation (134 737 nuitées en 2022 contre 106 252 en 2021).

Dans les autres établissements et services, le nombre d'utilisateurs reste assez identique, avec quelques variations dues à l'évolution des prises en charge.

Foyer Martin Luther King (FMLK)

Le FMLK a été impacté par les suites de la pandémie. Si les confinements ont eu peu de répercussions avec la présence de la majorité des professionnels, de janvier à juillet, un nombre important de professionnels a été touché par la Covid et a entraîné des nombreuses absences et par conséquent une instabilité dans les services.

La réorganisation informatique de l'Association a engendré de nombreux dysfonctionnements techniques liés aux réseaux, à la structuration et au matériel. L'établissement a dû faire l'acquisition de nouveaux ordinateurs et prendre en charge des frais liés à ces changements.

Nous avons poursuivi le déploiement du dossier unique de l'utilisateur en organisant la formation et l'accompagnement des équipes par un formateur interne certifié et les formateurs du fournisseur pour le déploiement stratégique.

Sur le plan administratif et comptable, 2022 est une année de transition, la création associative des gestionnaires de paie et des gestionnaires de dossiers a provoqué du mouvement avec le renouvellement de tous les titulaires de la comptabilité et la suppression d'un poste. Cette nouvelle organisation s'installe progressivement. Ces changements impactent le travail du quotidien, la compensation du poste supprimé en matière de charge de travail n'a pas trouvé son équilibre en 2022. Cependant, de nouvelles procédures visant à limiter le volume des caisses et l'argent liquide se met en place. En parallèle, le dispositif des contrats aidés a été gelé.

Les foyers éducatifs ont connu un besoin important de remplacements, les candidatures en maîtresse de maison ont été insuffisantes nous amenant à faire appel à l'intérim.

Comme déjà mentionné, le PEAD a répondu à l'appel à projets du Département paru au cours de l'été pour un oral qui a eu lieu en octobre. Suite à un défaut de procédure, un

nouvel appel à projets est paru. L'écrit a été retravaillé et rendu mi-décembre 2022.

Le groupe du Chalet a organisé durant l'été un transfert à Erquy, axé autour d'activités sportives et culturelles. Au PEAD, les éducateurs ont proposé des sorties et activités sur les vacances scolaires et fin août, un séjour de 4 jours dans la Manche.

Au DAJM, nous notons depuis 2021 et sur toute l'année 2022, l'accroissement des troubles psychologiques / psychiatriques nécessitant un accompagnement renforcé.

L'année 2022 commence par la survenue d'un événement indésirable sur le groupe Escalé avec une enquête diligentée par la DEF. Après l'incendie sur le groupe de l'Arche fin 2021, les deux équipes se retrouvent en situation de fragilité. Plusieurs arrêts maladie sont source de discontinuité et insécurisent les jeunes qui expriment leurs souffrances en multipliant les actes de violence à l'encontre des adultes et du cadre posé.

Afin d'améliorer la qualité des accompagnements et poursuivant l'objectif d'amélioration continue de la qualité de vie au travail, des changements stratégiques sont opérés. Un dispositif d'accompagnement est ainsi mis en place pour deux jeunes et un projet de passage à la mixité est pensé par une équipe. De nombreux travaux de rénovation et aménagement sont mis en œuvre pour ramener de la qualité d'accueil répondant aux besoins des jeunes et à l'organisation de la mixité. Le groupe de l'Arche à Mondeville devient le groupe Odyssée et accueille des jeunes filles depuis septembre 2022.

En parallèle, un travail de diagnostic des internats a été réalisé avec les équipes éducatives avec pour objectif la mise en place d'un plan d'action. Ce travail s'est accompagné par une formation pour les foyers éducatifs sur la gestion du conflit. Les professionnels retrouvent ainsi une sérénité de travail leur permettant de repenser leurs pratiques et de nouvelles propositions sont faites aux jeunes. Des séjours sont organisés et un projet de médiation animale voit le jour.

Transversales pour la plupart, ces différentes modalités d'accompagnement permettent aux jeunes de vivre des expériences nouvelles et aux équipes de travailler les liens éducatifs différemment. Les groupes de l'Arche et de l'Escale ont connu un changement de chef de service en avril.

AFOREX : Il a été décidé de fermer AFOREX en juillet 2022, l'atelier étant en déficit d'activité depuis de nombreuses années. Le déménagement, le réseau d'entreprises, la refonte du projet n'ont pas suffi à assurer un fonctionnement pérenne. Le projet et le modèle axés sur le travail ne correspondaient plus aux besoins des jeunes.

La MECS : La MECS d'Ifs a organisé durant l'été un séjour dans l'Aveyron avec équitation, canoë, escalade et spéléologie, pour travailler la cohésion de groupe, le dépassement de soi et le partage de moments privilégiés avec les adultes encadrants. La vente de petits fours et sablés a été un fil rouge tout au long de l'année. De son côté, la MECS de Falaise a proposé des activités ludiques à la journée. La présence des jeunes de la MECS au groupe d'expression est significative d'un certain enthousiasme, tant dans leur régularité que dans leur prise de parole. En 2022, le chef de service présent depuis 5 ans est parti pour d'autres responsabilités.

Le SEMO a été marqué par un arrêt long d'une chef de service ainsi que le passage de plusieurs professionnels à temps partiels choisis ou thérapeutiques. Un renfort a été nécessaire pour répondre à l'activité du Service.

Le profil des jeunes soutenus est marqué par un nombre toujours important de situations relevant à la fois de la protection de l'enfance et ayant une reconnaissance MDPH. On relève également une forte augmentation des jeunes concernés par des hospitalisations en psychiatrie. Cette nouvelle composante du public pris en charge demande un renforcement du partenariat avec les établissements et les services médicosociaux, et un lien plus étroit avec les services de psychiatrie. Dans ce contexte, le départ en retraite du médecin psychiatre, présent depuis plus de 25 ans, a été un fait marquant.

Son remplacement n'a pu se faire faute de candidats. L'accompagnement sur le plan psychique et médical s'en est ressenti car les services externes sont eux-mêmes en manque de professionnels pour répondre aux besoins. Près de 15 % des jeunes accompagnés par le SEMO ont été concernés par au moins une audience au pénal en 2022. Le partenariat avec les services de la PJJ reste toujours d'actualité.

Au SEMO, le studio, outil vers l'autonomie, a été utilisé par un jeune en situation complexe après accord de la DEF. La maison SEMO, située boulevard Rethel à Caen est concernée par le projet de réaménagement du quartier après destruction. Inolya, le propriétaire, n'a pour le moment pas d'autres biens dans les mêmes critères à proposer.

2022 a vu une nette reprise des activités collectives qui avaient été stoppées avec la pandémie. Parmi les plus marquantes, une sortie à Paris, un théâtre équestre, Ornavik (parc historique Viking), équitation...

Un séjour d'une semaine a été organisé par le SEMO afin de permettre à 7 jeunes ne pouvant pas bénéficier de vacances.

L'artothèque, projet emblématique du SEMO, consiste à permettre à un groupe de 3 ou 4 jeunes d'aller emprunter des œuvres d'art qui sont exposées dans l'établissement.

En 2022, 8 familles et 6 jeunes s'étaient inscrits pour participer à la 5^{ème} journée des familles. Celles-ci ont pu échanger dans un autre cadre que celui habituellement formel de l'assistance éducative. Certaines d'entre elles ont gardé le lien et une maman a rejoint le groupe d'expression des usagers du FMLK.

Le projet théâtre, mis entre parenthèse pendant la COVID, a été relancé avec le théâtre du « Papillon Noir » ; 6 jeunes et 3 professionnels, avec l'appui de deux actrices professionnelles, ont construit une pièce de théâtre et deux représentations ont été données.

Le SEMO participe depuis trois ans à un événement « FOUNDATION DAY » proposé par DECATHLON Mondeville, au profit de jeunes accompagnés par des organismes socio-éducatifs de l'agglomération caennaise avec des ateliers sportifs et ludiques.

Au SASEP, l'objectif 2022 a été de retravailler avec les partenaires et prescripteurs afin de réactiver les candidatures. Une porte ouverte a été organisée en mars. Nous avons eu des difficultés à faire entrer des jeunes en raison des délais de contractualisation de la DEF. Cela a généré de la démobilité chez des partenaires et des pertes de journées en lien avec des délais trop longs, le choix de certains services a été d'orienter les jeunes à défaut vers des services pouvant les accueillir plus rapidement.

Service d'Accompagnement de la Famille et de l'Enfant (SAFE)

A la MECS, le projet de déménagement du groupe de Caen s'est enfin concrétisé avec l'acquisition d'une maison sur Caen en décembre. Concernant l'activité, pas de mouvement majeur concernant les enfants accueillis, avec tout de même l'obligation de maintenir l'accueil d'un jeune de 13 ans, arrivé en urgence fin 2021. Cette situation a mobilisé l'ensemble des services et mis en difficulté l'équipe éducative. Cet accueil a perduré jusqu'en juin où une hospitalisation y a mis un terme. L'enjeu majeur de cette année a été de penser des projets d'accueil associant la vie sur un collectif à des profils de jeunes bien complexes.

A l'Orangerie également une grande stabilité du groupe ces dernières années. Ces accueils durables sont à mettre en lien avec des situations familiales n'ouvrant qu'à peu de droits de visites. Le groupe d'internat est de ce fait vraiment vécu par les enfants comme leur lieu de vie. Au cours de l'année, trois jeunes ont régulièrement profité de relais chez des Assistants Familiaux du SAFE. Ces possibilités d'accueils sont importantes, elles permettent que des accueils tiennent sur le collectif, en offrant la possibilité d'aller souffler et tisser d'autres liens.

Le PEAD : Pour rappel, le service du PEAD a connu un audit en 2021 réalisé par une équipe du département, afin d'évaluer les différents modes d'accompagnements entre les opérateurs du territoire. Cette démarche a eu pour objectif de croiser les pratiques et ainsi mieux penser l'articulation de cette modalité

d'accompagnement au regard des évolutions législatives et permettre une cohérence des modalités proposées par le nouveau schéma départemental de la protection de l'enfance. Un retour de cet audit a été effectué à l'ensemble des opérateurs associatifs début 2022. En juin, le Conseil départemental a lancé un appel à projets pour la création de 120 places de PEAD, réparties par lots territorialisés auquel nous avons répondu, tout comme le FMLK.

Au PEAD, il y a eu beaucoup de mouvements, 9 enfants ont été admis et 12 sont sortis, avec plusieurs mois de sureffectif en début d'année allant jusqu'à 13 mesures, pour 10 places. L'activité en fin d'année a été conditionnée à l'appel à projets, nous sommes restés en attente avant d'éventuelles admissions. Cette année fut très intense, puisque l'appel à projets est venu impacter significativement les pratiques internes, faisant peser le poids éventuel de la fermeture du service avec tout ce que cela a pu générer comme zones d'incertitudes pour les professionnels. L'année 2023 sera déterminante quant à la pérennité du service, et l'impact sur l'ensemble de l'établissement.

Le Service de Suite enregistre une nouvelle baisse du nombre de jeunes accompagnés en 2022 (16 en 2020, 10 en 2021 puis 9 en 2022). Cette situation est due à la pyramide des âges sur le Placement Familial et les Internats, avec un rajeunissement des jeunes accueillis et à la baisse des effectifs sur les groupes. En 2022, le service a accompagné deux jeunes majeurs d'un service de placement familial du Conseil départemental. En 2022, une seule jeune du service a été accueillie au Pavillon. Un accueil progressif a également eu lieu pour une jeune du Placement Familial et un jeune de l'internat, à l'approche de leur majorité pour travailler la question de leur autonomie.

Au Placement Familial, le COVID a maintenu massivement les enfants dans leurs familles d'accueil, avec des droits réduits.

Nous constatons également une réduction importante des droits de visite des enfants au profit de visites médiatisées en lieu neutre.

Ceci requiert des déplacements plus nombreux pour des temps réduits de visites, et une présence conséquente en famille d'accueil, au moment où le statut des Assistants Familiaux (AF) continue d'évoluer en lien avec la professionnalisation, et où il leur est reconnu un droit à des temps sans enfants de façon plus systématique.

En parallèle, nous constatons une pénurie de candidats pour exercer ce métier si singulier, où la vie privée est complètement liée à la vie professionnelle.

Du point de vue des AF, travailler en Placement familial, constitue un métier à haut risque dans la rencontre de l'histoire des enfants confiés ; quand la rencontre est harmonieuse, c'est un espace d'évolution non négligeable pour l'enfant.

Du point de vue des travailleurs sociaux, travailler en Placement Familial relève d'une nécessité de se représenter ce qui se vit en famille d'accueil sans en être témoin directement, en restant vigilants aux moindres signaux perceptibles tant chez l'enfant que chez l'AF, et en étant confrontés à la nécessité de faire confiance par principe, sans jamais avoir la certitude de la réalité.

Le travail en équipe pluridisciplinaire est indispensable pour pouvoir réfléchir à plusieurs sur chaque situation d'enfant confié, tout en étant respectueux des histoires de vie, mais aussi des limites de chacun.

SAMO

En 2022, nous notons des évolutions qui ont un impact pour les jeunes, les familles et le service.

Tout d'abord une augmentation des parents séparés à laquelle s'ajoute un conflit parental

parfois massif. Ces situations envahissent l'accompagnement proposé et accroît la charge de travail, avec notamment la multiplication des rendez-vous, pour parvenir à rétablir une communication dans le couple parental, apaiser les conflits afin d'amener les parents à entendre et comprendre les besoins de leur enfant. Il s'agit alors d'impulser une démarche de coparentalité dans l'intérêt de l'enfant.

Ensuite, le contexte sanitaire et sociétal 2020/2021 a amplifié certaines problématiques pour les familles (repli, isolement, augmentation des signalements et des situations de précarité).

S'ajoutent les décisions des magistrats, notamment en cas de placements, qui ne sont pas toujours mises en œuvre avant l'échéance de la mesure en lien avec des listes d'attente importantes dans les établissements.

Le Tribunal des Enfants est engorgé, les juges des enfants prorogent des mesures ou rendent des décisions sans pouvoir audier. Le service doit alors s'adapter et bien souvent renforcer son action auprès des familles pour sécuriser les conditions de vie des enfants, ce qui accroît le nombre d'interventions et amène à aller au-delà de nos missions.

Enfin, le secteur de Falaise est nettement moins doté en termes d'accessibilité aux droits communs (transport, accès aux soins) et constitue des freins supplémentaires en termes d'autonomie. Les modalités d'accompagnement doivent s'ajuster pour répondre aux besoins. Les professionnels s'adaptent aux réalités du territoire et tentent d'apporter des réponses aux familles qui sont parfois vaines, faute de ressources.

SERVICES de PREVENTION – Médiation et Parentalité

Espace de Rencontre le Lotus

L'Espace de Rencontre le LOTUS compte 30 années d'existence en 2022. Force est de constater que ces espaces de rencontre

ont toujours leur place et sont indispensables dans la mise en place de droits de visite pour restaurer, maintenir, voire créer le lien parent-enfant.

Nombreuses sont les familles qui traversent une crise, parfois longue, et ont besoin d'un accompagnement en espace de rencontre. Trop de parents délèguent certaines de leurs responsabilités au Juge aux Affaires Familiales oubliant qu'ils peuvent eux-mêmes trouver des solutions. Ce point est l'objet principal des entretiens intermédiaires réalisés avec les parents. Nous maintenons l'accent de notre intervention sur le soutien à la parentalité, afin d'éviter une déresponsabilisation et un désengagement des parents. En 2022, le service a mis en place un contrat d'engagement signé par les parents et actualisé son règlement de fonctionnement. Nous évoquons la médiation familiale auprès des familles dont la situation le permet. Nous restons très présents avec un soutien téléphonique accru.

Les motifs de mise en place des droits de visite en espace de rencontre sont multiples. La liste d'attente reste importante. Aussi avons-nous alerté les Juges aux Affaires Familiales sur cette difficulté. Les magistrats ont alors réduit les orientations vers le Lotus avec comme conséquence un accueil en majorité des familles les plus en difficultés, et une augmentation des situations dites complexes. Ces familles requièrent un accompagnement plus spécifique, la mesure limitée à six mois étant souvent prolongée.

Pour certaines situations, afin d'éviter une nouvelle rupture de liens, il est proposé aux parents, à l'issue de la mesure judiciaire, de maintenir les droits de visite en espace de rencontre dans l'attente d'un nouveau jugement si les parents s'accordent sur une évolution des modalités des visites (augmentation du temps, passage de bras à la journée).

Cela ne s'applique pas aux familles pour lesquelles une ordonnance de protection a été délivrée, soit 13 reçues en 2022.

A ce jour, nous ne pouvons répondre aux délais d'attente de manière satisfaisante. 123 nouvelles familles ont été prises en charge en 2022. Avec toujours l'impossibilité de respecter les délais préconisés par le nouveau référentiel des espaces de rencontre.

La possibilité de systématiser les entretiens intermédiaires est une piste d'amélioration permettant de travailler avec les parents sur ce qu'il est possible de mettre en place pour un droit de visite sans l'intervention d'un tiers. L'ouverture de nouveaux créneaux de visites est une piste envisagée.

Le manque de moyens reste un frein. Si nous sommes assurés d'un financement de la CAF du Calvados à hauteur de 60 % des charges de fonctionnement, le reste du budget reste fragile.

Espace de Rencontre le Jardin

Ouvert fin 2019 à Falaise, l'Espace de Rencontre Le Jardin continue de développer son activité. L'accessibilité reste difficile, beaucoup de familles ne sont pas en mesure d'effectuer les trajets.

Les délais d'attente sont satisfaisants.

Comme pour Le Lotus, le service a mis en place le contrat d'engagement et actualisé son règlement de fonctionnement. Ces documents sont remis à l'entretien préalable à chaque parent.

Une des deux intervenantes a démissionné ; elle a été assez rapidement remplacée par une nouvelle professionnelle, évitant une fermeture du service.

Service de Médiation Familiale

L'année 2022 a été marquée par la réécriture du projet de service. Ce travail a permis à l'équipe de réfléchir aux pratiques et à l'organisation du service. Chaque item a été reconsidéré, de la prise de contact à la clôture du dossier, en passant par l'accueil, les besoins des personnes accueillies et des professionnelles, les limites du service, les procédures... Nous avons retravaillé chaque courrier utilisé. Le document d'engagement en processus de médiation a été adapté. Les accords, appelés projets d'entente, ont été modifiés. Sans pour autant se substituer au travail des avocats, ce document peut leur servir de base. Les médiatrices peuvent sur demande accompagner à la rédaction d'une convention parentale.

L'entretien d'information à la médiation familiale a été revu. Jusqu'à présent, le service privilégiait la réalisation de cet entretien en présence des deux parties. Aujourd'hui, la priorité est que toute personne souhaitant un entretien d'information rencontre un médiateur du service. Ensuite, le service contacte par courrier l'autre personne concernée par la demande initiale. Dans le cadre des mesures judiciaires, nous acceptons également de recevoir individuellement chaque personne qui le demande. Cela requiert une organisation différente et un temps supplémentaire consacré aux entretiens d'information. L'ensemble des personnes accueillies semble satisfait.

La finalisation du projet de service amènera à retravailler les supports de communication. Ainsi, les médiatrices pourront à nouveau consacrer du temps à la promotion de la médiation familiale. Nous avons rencontré une promotion de jeunes étudiantes en formation au métier de puéricultrice. Nous espérons que 2023 sera plus propice aux actions de communication.

Le service est toujours adhérent à la FENAMEF et projette également une adhésion à l'APMF.

Nous n'avons pas pu rencontrer les magistrats comme les années précédentes. Cependant, un temps d'échanges a été programmé en début 2022 afin d'évaluer la pertinence de la poursuite des « doubles convocations » comme porte d'entrée vers la médiation familiale. Nous sommes favorables à cette activité qui nous permet de présenter la

médiation familiale à des personnes qui ne seraient pas venues d'elles-mêmes vers notre service. Le courrier de convocation a été retravaillé par le tribunal. Le service réserve chaque semaine environ 5 créneaux pour ces entretiens d'information sur la médiation répartis sur l'ensemble des médiatrices.

Service Recueil de la Parole de l'Enfant

L'activité reste forte en 2022, bien que le Service ait reçu 50 ordonnances de moins qu'en 2021.

Le Service a traité 244 ordonnances pour 342 auditions d'enfants. La baisse se situe majoritairement pour les enfants de 9-11 ans et 12-14 ans. On compte 233 entretiens d'information sur la médiation familiale réalisés auprès des parents, dont 155 en présence des deux parents. 38 processus de médiation ont été engagés à l'issue de ces entretiens. Les personnes sont sensibles à ce temps qui leur est accordé.

Comme envisagé en 2021, l'équipe d'auditrices a bénéficié en 2022 de séances d'analyse de la pratique. Ce temps a été profitable, aussi souhaitons-nous le maintenir. Nous espérons également que les auditrices pourront suivre la formation « Audition de mineurs » prévue début 2023 à Toulouse. A l'issue de cette formation, le projet de service du Recueil de la Parole de l'Enfant sera actualisé.

FJT Père Sanson

Le FJT Père Sanson a souhaité durant cette année 2022 se réinscrire dans la dynamique territoriale avec la rencontre de nombreux partenaires à Lion sur Mer, à Caen et plus particulièrement sur le quartier du Calvaire St Pierre. Cet objectif devra être consolidé et entretenu en 2023 afin de pouvoir bénéficier du maillage institutionnel proposé sur ces deux territoires.

Au cours de cette année, l'ensemble des conventions de location de logement à titre

onéreux ont été renouvelées en instaurant la fin du renouvellement par tacite reconduction. Désormais un bilan annuel sera effectué avant chaque reconduction de convention.

L'année a été marquée par la reprise des temps d'animations collectives, le retour du FJT Père Sanson au sein de l'URHAJ Normandie, permettant au FJT de rompre avec un certain isolement, exacerbé par la crise sanitaire.

2022 marque un temps de renouveau dans la réflexion autour de la place du FJT P. Sanson, ses missions et obligations. Des objectifs à court et moyen terme ont été fixés par l'équipe. Quatre grands axes d'accompagnement ont été définis : la mobilité, la santé, l'insertion professionnelle et le logement. Tout n'est pas encore opérationnel mais la réflexion mûrit et a permis la mise en œuvre de plusieurs projets.

Ainsi, un planning mensuel d'activités est mis en place depuis octobre, le FJT a pu participer à des temps ludiques dans le cadre de l'URHAJ. La salle commune aux résidents a été

réouverte après plusieurs mois de fermeture due au Covid. Enfin une nouvelle offre d'accompagnement individuel pour l'entretien de son logement par la maîtresse de maison du FJT est proposée depuis septembre.

Le FJT ne conçoit pas sa fonction d'accompagnement uniquement au sein de ses locaux. Un travail de réouverture sur l'extérieur a été entamé, pour accompagner des jeunes vers cet extérieur mais aussi pour rétablir des relations parfois perdues avec des acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle. Cette dynamique devra perdurer en 2023.

POLE ASILE/LOGEMENT/IAESS

Pôle ASILE (CADA, HUDA et CPH)

En 2022, le Pôle Asile a élargi son offre avec l'ouverture de 20 places de CPH. Ce nouveau service permet une transversalité avec le CADA et l'HUDA. Ce CPH permet de s'adapter toujours plus aux publics accueillis et de répondre à une demande de l'Etat pour l'insertion des personnes réfugiées.

Ainsi, le Pôle Asile de l'AAJB, reconnu pour son professionnalisme et sa rigueur, a su s'imposer sur le département tant en milieu urbain (agglomération caennaise) qu'en milieu semi-rural sur les territoires de Falaise et Vire.

Pôle LOGEMENT : SeSAME et Service Logement

Familles, ménages isolés, de droit commun ou issus de la demande d'asile, victimes de violences intrafamiliales, en attente d'une réunification familiale, marginaux ayant connu l'errance et la rue, sont autant de publics qui sont accompagnés par le Pôle Logement. Bien souvent, ces ménages sont bénéficiaires de minima sociaux ou présentent une situation d'endettement qui impacte le budget mensuel et précarise l'accès ou le maintien au logement.

Désormais, les orientations et sollicitations des travailleurs sociaux se font par le SIAO, via l'application si.siao.

Le Pôle Logement de l'AAJB œuvre également grâce aux partenariats forts engagés pour chaque service :

- Le Service Logement partage son expertise et ses pratiques avec les autres membres du Collectif des Acteurs du Logement d'Insertion du Calvados ;
- Quant à SeSAME Logement d'Abord, sa proximité et son appartenance au groupe de travail et de réflexions de la Fondation Abbé Pierre (UDFDPT) renforcent son action auprès des plus fragiles.

Globalement, 2022 est une année d'activité identique à 2021 avec deux pics d'activité en juin et en octobre.

L'activité reste dense sur le Service Logement qui assure quatre missions différentes avec des enjeux, des rendus compte et des temporalités différentes, complexifiant le travail des intervenants sociaux.

2022 a également permis de poursuivre des projets communs avec certains bailleurs sociaux : Logeo Seine et INOLYA, où l'expertise d'accompagnement social du Service Logement est mise au service des locataires entrants ou rencontrant des difficultés de maintien pour les bailleurs dans le cadre de conventions spécifiques.

Pour SeSAME, l'activité est globalement moins importante, notamment sur les activités collectives. La difficulté majeure de SeSAME

est la pénurie de logements sociaux adaptés au public (tant en coût, qu'en localisation et accessibilité). La perspective de la convention SPIP pour les sortants de détention, la poursuite de la formation d'encadrant technique du travailleur-pair et la communication auprès des partenaires sociaux sont autant d'axes pour remédier à cette baisse d'activité.

2023 sera une année importante pour le Pôle Logement avec la finalisation programmée du CPOM Hébergement-Logement et une feuille de route pour les 5 ans à venir. Des appels à projets concernant l'intermédiation locative sont annoncés par la DDETS en 2023.

Le Pôle Logement de l'AAJB, à travers ses deux services, se situe par son action au cœur de la politique actuelle du Logement d'Abord, en contribuant à la diminution du nombre de personnes sans domicile privilégiant des solutions pérennes de retour au logement. La formalisation d'un nouveau PDALHPD sur le Calvados permettra également au Pôle Logement de se situer dans la politique locale du Logement d'Abord.

Pôle IAESS

Le Service des Ateliers Formation connaît depuis plusieurs années un déficit croissant fragilisant la stabilité financière de l'AAJB. En septembre 2022, le Bureau de l'Association a annoncé la fermeture de plusieurs ateliers : blanchisserie, restauration, mobilité/transport et les deux APS (Gavrus et Juaye Mondaye). Économiquement, ces ateliers ne sont pas viables au vu du chiffre d'affaires annuel et/ou du ratio de rentabilité. Le Service des Ateliers formation sera recentré sur deux activités en développement : les Espaces Verts et la Forêt ayant pour objectif d'un retour à l'équilibre sous 3 ans.

Aux Ateliers Chantiers d'Insertion, 51 salariés ont été recrutés en CDDI. À 66 %, le public est majoritairement bénéficiaire du RSA et vient principalement de Caen et de l'agglomération caennaise. Trop peu sont issus des communes de Vallée Orne Odon. Durant leur parcours, les salariés ont participé à des ateliers animés par le Conseil départemental sur l'utilisation de

l'outil informatique et du téléphone portable et en lien avec l'accès aux droits, la recherche d'informations et la sensibilisation/prévention aux dangers d'internet. Plusieurs salariés ont réalisé des périodes de mise en situation en milieu professionnel, soit pour confirmer un projet professionnel, soit pour découvrir un métier. Les projets visés sont tous en lien avec des professions en tension sur le territoire.

Le dispositif de RéEntraînement au Travail (RET) a accueilli 24 personnes en 2022. Il permet de réactiver des compétences transférables et d'inciter la personne à se mettre en mouvement pour tendre vers une insertion socio-professionnelle. Les bénéficiaires sont accueillis au sein des ateliers supports de l'ACI et bénéficient d'un accompagnement social individuel. 6 bénéficiaires se sont vus proposer un CDDI sur nos ateliers à la suite de ce dispositif.

Le dispositif d'Activité de Promotion Sociale (APS) : Sur 2022, 45 bénévoles ont été accueillis au sein du jardin maraîcher de Gavrus, de la Forêt et de l'Abbaye de Juaye Mondaye. Nous observons une baisse importante des prescriptions due à un manque de candidats sur toutes les structures du territoire proposant cette activité.

L'activité de location solidaire se concrétise par des prestations de location de scooters et de vélos à assistance électrique. En 2022, 58 personnes ont bénéficié d'un contrat, dont 47 pour une location de scooter et 11 pour une location de vélo. En 2022, 4 personnes se sont vues proposer l'achat d'un scooter. L'objectif est de permettre aux personnes d'accéder à une mobilité pérenne par l'achat d'un véhicule d'occasion fiable, suivi, entretenu et révisé par notre service mobilité.

Le service est en marche vers un nouveau modèle économique. Il doit réorganiser son mode de fonctionnement, repenser son organisation, et aller chercher de nouveaux marchés afin d'arriver à l'équilibre d'ici fin 2026. À l'aube de ce nouvel élan, nous disposons d'une équipe fédérée et déterminée à atteindre les objectifs fixés sans oublier ses valeurs et le sens des missions.

TERRITOIRES PARTAGÉS

Lauréat de l'appel à projets 100 % Inclusion, la fabrique de la remobilisation, Territoires Partagés a été conventionné en novembre 2020, désignant l'AAJB comme porteur du projet sur une durée expérimentale de 3 ans. Son lancement officiel a eu lieu début 2021.

Territoires Partagés a pour ambition la remobilisation de publics majeurs en difficultés d'insertion sociale et professionnelle et "hors radars" des dispositifs de droits communs. Sur 3 ans, les personnes sont impliquées dans des parcours socialisants et/ou apprenants et/ou professionnalisants, en emploi ou en formation. Territoires Partagés propose des parcours comprenant différentes étapes allant du « butinage-découverte » à des parcours de mobilisation coconstruits et contractualisés. Nous nous appuyons sur des activités innovantes et fédératrices (2 771 ateliers proposés) selon les spécificités des différentes structures du consortium d'acteurs. Elles maillent du sportif, du culturel, des sciences, des arts, du social, du développement durable... L'ensemble des publics est mixé, sans distinction et peut découvrir de nouveaux lieux dont des tiers-lieux, participer à des activités innovantes afin de renouer des liens sociaux et à terme s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle ou de formation. Les personnes peuvent se tester, expérimenter, se tromper, recommencer, arrêter, revenir, se lancer tout en restant "compagnonnées".

C'est bien d'expérimentations dont il s'agit dans le cadre de Territoires Partagés.

Ceci à plusieurs niveaux : Pour les bénéficiaires, parcours itératif à la fois à

l'échelle de l'individu par les allers et venues et des évolutions possibles dans son parcours en fonction de ses besoins, de ses appétences et de ses capacités ; à l'échelle du groupe, par l'évolution et l'implication des bénéficiaires dans les modifications du parcours au travers d'un conseil participatif.

Le projet expérimental Territoires Partagés aura permis de mesurer et de répondre à la commande de l'Etat. L'AAJB aura expérimenté également les périmètres de la mise en consortium avec des structures très diverses, que rien ne prédestinait a priori à travailler ensemble, avec son lot d'atouts mais aussi de difficultés et de freins organisationnels, fonctionnels, logistiques, opérationnels et comptables.

Pour la fin du projet, à octobre 2023, Territoires Partagés aura un « devoir » de favoriser la suite des parcours sans couture en mobilisant nos partenariats locaux et en accompagnant les participants qui n'auront pas de sortie positive (emploi ou formation) à trouver malgré tout une suite d'inclusion sociale. Nous sommes tenus également de faire remonter, au-delà des statistiques, toute la documentation de *pratiques remarquables* et de donner les bases d'un essaimage.

En effet, l'Etat retiendra, aussi, in fine, les capacités des projets PIC (Plan d'investissement dans les compétences) et de Territoires Partagés à innover, expérimenter, apprendre, éclairer et essaimer (évaluer par l'expérimentation).

Les 7 structures du consortium sont :

AAJB - Le WIP - CAP'SPORT - Le DOME - Le Café des Images - E2C Normandie - La Cravate Solidaire

POLE URGENCE et HEBERGEMENT

Service ALT

L'ALT est un dispositif qui permet la prise en charge de ménages en hébergement, dans des logements individuels pouvant répondre aux critères de l'Allocation Logement à caractère Temporaire et d'assurer conjointement une

mesure d'accompagnement social liée au logement. Celle-ci vise à permettre aux ménages d'acquérir des réflexes d'insertion par le logement et est financée selon deux modes : le Conseil départemental sur l'aspect accompagnement et la DDETS sur l'aspect logement.

L'AAJB est donc conventionnée pour assurer le suivi social de 16 ménages à l'année et financée par le Fonds de Solidarité Logement (FSL) du Conseil départemental. Lorsque ce financement FSL n'est pas possible, un relais peut être mis en place par le dispositif AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) de la DDETS qui finance alors la mesure d'accompagnement sociale. Le dispositif AVDL est activé lorsque les ménages ont une durée de séjour en ALT de plus d'un an ou lorsque leurs ressources sont supérieures au barème FSL. La mesure AVDL est alors assurée par un autre service que l'AAJB. Pour accéder à l'hébergement ALT, le projet de sortie (accès au logement autonome, sous-location...) en fonction de la situation du ménage doit pouvoir aboutir en 12 mois.

En 2022, le service ALT a consolidé son travail sur l'accueil et l'accompagnement de ménages isolés en portant son attention vers des admissions de personnes dont les situations sont proches du logement.

Le travail en lien avec la DDETS sur le CPOM s'est également poursuivi. Les politiques liées à l'hébergement et le logement invitent à sans cesse interroger l'existence de ce service à la lumière de ses financements et à l'aube de la mise en place de dispositifs tels que le CHRS Hors les murs.

CHRS

Le CHRS est un outil complet sur l'accompagnement social global des familles. Les visites et les entretiens individuels à domicile, les activités collectives, associées à des rencontres sur la structure, permettent d'adapter les modalités d'intervention aux missions liées à l'hébergement et au futur accès au logement.

Le CHRS Insertion compte 72 places réparties sur 21 logements : 13 logements sur le site de Gavrus et 8 en diffus sur Caen-agglo. Depuis 2017, le CHRS Urgence accueille 13 personnes réparties en 3 familles sur 3 logements autonomes situés sur l'agglomération caennaise (Louvigny, Mondeville, Caen).

2022 a été marquée par la création d'un poste de coordinatrice sur le CHRS Insertion et le

travail d'un nouveau projet sur le REAPP (Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents). Sur le CHRS Urgence, l'année s'est déroulée sans faits marquants. Les ménages accueillis se sont stabilisés, ont obtenu des titres de séjour pérennes et ont pu accéder à des droits fondamentaux.

Les équipes ont réalisé un travail de maintien des ménages dans les logements pour ceux qui sont orientés du CHRS vers l'ALT ce qui implique un accompagnement de qualité mais également un travail logistique important.

Les efforts se sont poursuivis encore cette année sur la diminution de la durée moyenne des séjours et l'activation des leviers vers le logement dès que possible (labellisation SYPLO, utilisation régulière du SI-SIAO, mise à jour des évaluations, participation aux commissions d'orientation).

Le CHRS s'inscrit dans la démarche CPOM Hébergement-Logement dont la signature est prévue en 2023. Des réflexions sont à mettre en œuvre afin de n'avoir qu'une structure CHRS sans distinction de l'urgence et de l'insertion mais aussi la création d'un accompagnement de type CHRS Hors les murs.

Foyer 3 A

Implanté sur le quartier du Chemin Vert à Caen, le Foyer 3A accueille chaque jour plus de 58 personnes sans solution d'hébergement.

Courant 2022, 4 places supplémentaires par pérennisation de places d'extrême urgence portent la capacité de la structure à 58 places. Les places d'extrême urgence se caractérisent par l'orientation des personnes vulnérables par le 115 du SIAO.

Le début de l'année est encore marqué par des vagues de COVID ce qui invite à réaliser des tests collectifs sur le site.

2022 a été une année sans grand changement avec très peu de mouvement des familles. 7 nouveaux ménages, soit 18 personnes, ont pu être admis en 2022. Ce chiffre est supérieur à 2021 qui avait été fortement impacté par le blocage sanitaire du COVID. Cela reste très peu et reflète le manque de turn-over du

Foyer, bloqué par un fort taux de présence d'une population sans papier. La fin des rotations sur les chambres d'extrême urgence a également figé l'effectif et limité le turnover. Pour la première fois, le Foyer 3A a vu une des personnes accueillies reconduite à la frontière

Ainsi, le Foyer 3A peine à restaurer sa mission d'accueil d'urgence qui s'explique par une majorité des résidents sans droit ni titre qui ne permet pas une orientation vers des structures d'insertion ou des logements autonomes ou accompagnés. Toutefois, pour les ménages de droit commun, le travail régulier d'évaluation sociale, l'utilisation efficiente du SI-SIAO par des prescriptions et des mises à jour des situations des personnes et les labellisations SYPLO ont permis quelques sorties.

Le point faible du Foyer est par ailleurs l'état général du bâtiment : vétuste, insécurisant et peu adapté à l'accueil de longue durée des familles. Un travail technique important est à réaliser dans un budget contraint et avec un lien peu aisé avec le bailleur.

Enfin, le Foyer 3A s'inscrit dans la démarche CPOM enclenchée depuis octobre 2020. La mobilisation de l'ensemble de l'équipe est complexe à maintenir sur cette durée mais les enjeux sont importants : Restructuration du bâtiment par rénovation ou reconstruction, réaménagement de l'ensemble de l'espace du fait du déménagement du SIAO prévu à la fin de l'année 2023, accueil d'un nouveau public, comme les personnes isolées ou autre public prioritaire.

SIAO

L'année 2022 n'a une nouvelle fois pas manqué d'activité sur le service.

L'Instruction du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service Public de la rue au logement marque l'année 2022 pour l'ensemble des SIAO. Sur le Calvados, elle implique un travail régulier avec la DIHAL par la participation active à différents groupes de travail et un travail avec la DDETS, tant sur des réunions techniques que sur des réunions de pilotage.

Le travail a été réalisé sur un second Marché Public sur le dispositif hôtelier du SIAO en lien avec la DDETS. Les 10 candidatures reçues ont toutes été retenues faute de plus de candidats (mise à disposition de 2 chambres pour chaque hôtelier). Seulement 3 hôtels acceptent l'accueil des ménages avec enfants de moins de 6 ans, avec un impact sur les possibilités de mise à l'abri des familles d'autant que le dispositif hôtelier est saturé pendant les congés scolaires du fait du tourisme.

De nouvelles conventions ont été formalisées et une nouvelle évaluation du budget a été réalisée en raison des nouveaux tarifs des fluides.

Le Bureau de l'AAJB s'est prononcé en janvier pour la signature d'une convention relative à la transmission des données nominatives à la DDETS dans le cadre du Plan de Relogement d'Urgence (PRU). La convention a été effective de mars à septembre avec la réserve sur la possibilité pour les usagers d'honorer leur droit au refus de transmission de leurs propres données.

Concernant les locaux, nous avons obtenu un budget en fin d'année pour la location de locaux pendant 3 ans, le déménagement est prévu en 2023.

En novembre, Ouest France a fait paraître un article intitulé *Personnes à la rue : le service du 115 est submergé*, avec immersion du journaliste pendant une soirée auprès des écoutants. La directrice du SIAO est intervenue en direct au journal du 19/20 sur France 3.

Concernant la crise sanitaire, en dépit d'une épidémie grimpante début 2022, la réponse 115 a été assurée tout au long de la crise.

Enfin, et c'est historique pour le service, il a été mis en place un prédécroché sans répondeur, informant les appelants de la non réponse (en mai) et qui s'est poursuivie en fonction des mouvements sociaux.

Les projets 2023 se font en lien avec la DDETS et à partir d'une nouvelle convention cadre. En 2023, il s'agit de poursuivre les missions classiques du SIAO tout en mettant en œuvre

le travail réalisé avec la DDETS dans le cadre de l'instruction de mars 2022 : coanimation de commissions avec la DDETS, changements organisationnels inhérents à cette coanimation, consolidation de la gestion des listes d'attente...

Dans ce cadre, l'enjeu est de finaliser l'écriture du projet de fonctionnement afin de travailler par une démarche participative le projet 2023/2025. Sur l'aspect fonctionnement, du fait du déménagement et de l'autonomisation recherchée du service, l'objectif est d'intégrer les deux coordinatrices aux temps d'astreinte.

En effet, le SIAO contribue aux réflexions menées sur le PDALHPD (bilan de l'ancien et formalisation du nouveau : 2023/2027) en lien

avec le Conseil départemental et les différents acteurs du territoire.

Les enjeux pour 2023 s'inscrivent également dans le champ financier avec des démarches à réaliser auprès du Conseil départemental, non financeur actuellement et qui bénéficie pourtant du travail du service. Il s'agira aussi d'obtenir un temps de travail conforme à la réalité pour la direction du service.

Enfin, le SIAO doit être présent auprès des publics prioritaires au niveau national tels que les sortants de détention. Un appel à projets devrait paraître au 1^{er} semestre 2023.

HANDICAP

DME Pays de Bayeux

Une Equipe Médico-sociale d'Appui à la Scolarisation (EMAS) a été créée au 1^{er} septembre 2022. L'EMAS apporte un soutien aux professionnels de l'Education Nationale pour des élèves à besoins éducatifs spécifiques afin d'éviter des ruptures de parcours scolaire. La spécificité de l'EMAS Pays de Bayeux repose d'une part sur des compétences dans les approches comportementales et développementales des professionnels, d'autre part sur la volonté d'intervenir le plus précocement possible afin d'accompagner les enseignants vers un repérage des signes de troubles neuro développementaux dès le plus jeune âge. L'école de rattachement est l'école primaire du Molay Littry.

Le Service d'Education Conductive : L'ARS avait autorisé en 2018 la reprise de l'activité du Centre d'Education Conductive de Bayeux dans le cadre d'une autorisation expérimentale. A la demande l'AAJB suite à une évaluation externe diligentée par l'ARS, le DME s'est retiré du Centre d'Education Conductive à la rentrée scolaire 2022.

La classe inclusive Polyhandicap au sein de l'école de Louvigny, ouverte en septembre 2019, a obtenu quant à elle une autorisation pérenne.

Avec le renouvellement du CPOM ARS, les autorisations de l'IME et du SESSAD Pays de Bayeux seront modifiées par regroupement pour un fonctionnement en dispositif intégré à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dispositif ITEP Vallée de l'Odon

Le début d'année 2022 a été marqué par deux clusters COVID sur des groupes d'internat ayant impacté tant l'accueil des jeunes que l'absentéisme des professionnels.

L'année 2021-2022 a été complexe sur l'Unité d'Enseignement, avec une situation d'agitation importante sur le pôle adolescents qui a généré des signalements auprès de l'ARS et de la CRIP. Cette situation a déstabilisé les professionnels sur ce service et au-delà, a perduré jusqu'en décembre. Elle a été générée dans un contexte d'exclusion scolaire de jeunes adolescents de la circonscription de Falaise accompagnés par le SESSAD de l'ITEP. Ils ont été scolarisés contre leur gré sur le site de Baron sur Odon sans en comprendre le sens. Par ailleurs, l'équipe de professionnels concernée était nouvelle et inexpérimentée au trois-quarts et un jeune en situation complexe, accueilli à la MAJ 14, était particulièrement offensif.

Cette situation a eu des incidences tout au long de l'année : Réduction de l'effectif adolescents accueillis en journée, absentéisme sur ce groupe jusqu'en juillet, mise en place d'un plan d'actions pour préserver la santé des professionnels, mouvement de personnels (démission, demande de mobilité...) et recrutements à la rentrée de septembre. L'année 2022 a également été marquée par le contexte extérieur qui n'a pas été sans incidence sur la santé psychique des jeunes et de certains professionnels, et sur les charges d'énergie, de transports et d'alimentation.

En 2022, l'ITEP a répondu favorablement à un appel à projets pour l'ouverture d'une EMAS sur la circonscription de Falaise avec une ouverture opérante en septembre 2022.

L'ITEP a également répondu favorablement à deux appels à projets culture-santé, l'un sur le théâtre, l'autre sur la captation de sons.

Enfin, l'ITEP a sollicité France-Culture pour un projet radio sur 2023.

SESSAD Vallée de l'Odon

Le projet d'établissement Dispositif ITEP Vallée de l'Odon continue de se construire et de s'écrire. L'évolution vers un dispositif nous a amenés à réorganiser la répartition des responsabilités entre les chefs de service, ainsi chacun d'entre eux intervient sur au moins deux modalités du dispositif. La cheffe de service du SESSAD Vallée de l'Odon est également responsable du CAFS.

Depuis septembre 2022, la responsabilité de chaque SESSAD (Vallée de l'Odon et Falaise) incombe à deux chefs de service distincts avec toujours la volonté d'être en lien et d'avoir des pratiques et des outils communs. Des réunions et des fonctions sont communes aux deux SESSAD, réunions de fonctionnement, coordination des services, psychologues.

Les réunions institutionnelles sont devenues communes à tous les salariés du dispositif ITEP. Des temps spécifiques sont conservés (réunions de service, droit d'expression). Les équipes médico-psychologiques ont des temps de travail communs.

Une éducatrice spécialisée, entrée à l'AAJB en 1983, a fait valoir ses droits à la retraite. Une nouvelle éducatrice a donc été accueillie qui avait déjà travaillé dans les deux SESSAD.

MAS Louise de Guitaut

En 2022, la MAS a une nouvelle fois montré qu'elle était présente pour apporter des réponses aux besoins du territoire. A l'accueil de jour, habilité pour 3 places, 4 personnes ont été accompagnées en 2022. Au regard des besoins importants en termes de RAPT (Réponse Accompagnée Pour Tous), la MAS accompagne au quotidien 4 situations complexes avec un travail partenarial. En octobre 2022, l'établissement a ouvert une chambre d'accueil temporaire.

La mise en place du Dossier Unique de l'Usager, à travers une application dédiée, permet la centralisation et l'uniformisation des données. 2022 a permis de former les salariés. L'utilisation du logiciel par les équipes débutera en avril 2023.

Un important travail partenarial et d'ouverture sur l'extérieur est entrepris notamment autour du sport adapté avec Cap'Sport et la mairie de Louvigny, de l'équitation thérapeutique, de la vie intime affective et sexuelle en lien avec le centre de ressources de Caen, de la santé buccodentaire avec Mobident, du suivi gynécologique avec des sages-femmes spécialisées polyhandicap, du soutien aux aidants familiaux en partenariat avec le RSVA et une assistante sociale indépendante pour une aide aux familles vieillissantes des résidents, de l'accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes en lien avec SOS Médecins/Infirmiers, les services d'hospitalisation à domicile et de soins palliatifs, du soin et confort avec intervention d'ostéopathe, socio-esthéticienne, ergothérapeute... Un travail a été réalisé sur la sécurisation du circuit du médicament ; un partenariat a été établi avec la pharmacie de la Guérinière.

Le départ de M. LECOQ, directeur, début 2022 a donné lieu à une réorganisation avec le passage à temps plein du nouveau directeur, M. ZIMMER.

Un travail de coopération avec la médecine du travail a aidé à stabiliser les effectifs. Des évolutions avec l'arrivée de 3 monitrices-éducatrices, le passage d'une maîtresse de maison vers un poste d'accompagnant éducatif social (AES), une apprentie AES recrutée en CDI, et 3 professionnelles en CDD titularisées en CDI. Cependant, les difficultés de recrutement de personnel soignant impactent l'établissement (crise des vocations, manque d'attractivité du secteur...).

Les problèmes d'étanchéité du toit-terrasse, qui ont nécessité l'intervention d'un expert dans le cadre de l'assurance dommages-ouvrage, ont eu des répercussions sur le démarrage du dispositif d'accueil temporaire.

Enfin, la direction et les services administratifs ont intégré à l'été les nouveaux bureaux, adjacents au bâtiment principal.

FOYER de VIE Val des Moulins

Une année 2022 de transition : Avec le départ du directeur en mars et les enjeux concernant l'avenir du Foyer de vie en raison de son déficit structurel non repris par le Conseil départemental depuis plusieurs années, l'Association a fait le choix d'ajouter et de prendre en charge un 0.5 ETP supplémentaire de responsable d'établissement et de missionner ce dernier sur l'étude des perspectives et des prospectives possibles pour le projet de l'établissement dans le cadre de la mise en place d'un CPOM avec le Département (probablement 2024-2029).

Les objectifs recherchés sont : Remettre le budget du Foyer à l'équilibre, proposer des modalités d'hébergements plus adaptées aux besoins et aux projets des adultes avec la dimension d'un habitat plus inclusif, disposer d'un environnement répondant aux besoins des problématiques des personnes et de locaux conformes favorisant la qualité de vie et l'intimité au quotidien, continuer de s'inscrire dans les priorités du schéma départemental, s'engager dans une démarche de développement durable en enclenchant une transition énergétique et écologique.

Qualité des accompagnements éducatifs :

L'année 2022 est marquée par des actions et des projets visant de plus en plus à développer l'ouverture de l'établissement et l'autodétermination des personnes accompagnées : 4 expositions d'œuvres d'art réalisées par les adultes accompagnés, participations à des forums, inscriptions en clubs sportifs, participation à des actions de bénévolat stages en AIT et ESAT, inscription sur les listes électorales et participation aux scrutins présidentiels, visite de l'Assemblée Nationale, accompagnement vers l'autonomisation dans les déplacements en transports en commun ...

Structure et sécurité : Suite à sa visite début décembre, la commission de sécurité a émis un avis favorable pour la poursuite de l'exploitation sous condition de réalisation des prescriptions, les travaux de mise aux normes sont en cours. Une problématique majeure concernant la qualité bactériologique de l'eau sur le réseau interne a nécessité l'intervention d'un prestataire pour un traitement par choc thermique et un signalement à l'ARS.

Connexion et réseaux : Le Foyer a connu en 2022 des problèmes importants de connexion ayant fortement impacté la mise en place du Dossier Unique de l'usager, le suivi administratif et éducatif des personnes accompagnées. Avec l'appui du siège, un fournisseur a été trouvé pour installer la fibre permettant de reprendre un travail serein autour des équipements informatiques, des suivis comptables et administratifs et des écrits éducatifs.

Situations particulières : Deux résidents sont décédés en 2022. Un protocole de deuil a été mis en place pour accompagner les familles et les adultes du Foyer. Il y a eu 2 admissions, une en hébergement et l'autre en externat. Enfin, deux Événements Indésirables Graves ont été déposés auprès des services du département, l'un suite à des violences importantes d'un résident pour lequel une réorientation est en cours, l'autre suite à une mise en danger d'un résident ayant nécessité une hospitalisation avec une mise en chambre d'isolement.

EHPAD Notre-Dame de la Charité

Réorganisation des temps de travail infirmiers, des espaces et de la répartition des tâches avec les aides-soignants

Les travaux conduits avec les professionnels ont abouti à :

- Une couverture de présence infirmière plus importante sur l'ensemble des journées ;
- Des révisions sur les gestes techniques des aides-soignants, des répartitions de tâches entre les infirmières et les aides-soignants avec des formations internes ;
- Une diminution des glissements de tâches ;
- Une meilleure sécurisation du circuit du médicament ;
- Des aménagements des espaces de travail avec une différenciation entre la pharmacie, la salle de soin et le bureau infirmier.

La Covid 19 : L'EHPAD a connu ses deux premières épidémies de Covid en 2022. Les visites ont toujours été maintenues avec des précautions d'hygiène et l'usage des équipements de protection individuelle spécifiques. L'accueil de jour, ne disposant pas d'un accès spécifique, a cependant été suspendu pendant 3 semaines.

Réfection du système de sécurité incendie (SSI) et avis favorable de la commission de sécurité

L'usure de certains matériaux a nécessité des travaux pour améliorer le système de sécurité incendie. La visite périodique de contrôle de la commission de sécurité a validé la conformité pour recevoir du public en toute sécurité.

Dynamisme de l'animation : L'animation en gérontologie vise à favoriser le bien-être des résidents et à leur permettre de bénéficier d'une vie sociale au sein de l'EHPAD et dans leur environnement. Aux animations ponctuelles habituelles, se sont greffées en 2022 des animations conduites dans une démarche de projet et une implication plus marquée des résidents et de leurs proches. Un projet culturel financé dans le cadre d'un appel à projets « culture-santé » a animé une partie de nos mercredis pendant dix mois. Nous organisons régulièrement des semaines

thématiques sur des thèmes régionaux (en lien avec le service restauration de l'établissement), sur le bien-être, ou encore dans le cadre de la Semaine Bleue avec comme point d'orgue, le bal des séniors dans la salle polyvalente de St Vigor le Grand auquel ont participé les trois quarts de nos résidents mais également des résidents d'autres établissements et de nombreux particuliers.

Participation des usagers et des familles : Le nouveau CVS installé fin 2021, a œuvré pour favoriser la prise en compte de parole des résidents et de leurs proches avec des réunions riches en contenu.

Les représentants des familles ont organisé la première réunion des familles au sein de l'EHPAD et ont contribué à l'élaboration d'une enquête de satisfaction annuelle. L'avis des résidents est régulièrement sollicité, notamment lors des commissions thématiques (menus, activités...), mais également lors des temps d'échanges autour d'un café avec l'animatrice.

Groupe de travail sur les projets

d'accompagnements personnalisés : Plusieurs professionnels ont réfléchi à la méthodologie pour rendre les résidents davantage acteurs de la construction de leur projet d'accompagnement personnalisé (PAP) et que ces PAP soient bien connus et mis en œuvre par l'ensemble des professionnels. Ce groupe de travail a œuvré pour la mise en place un système de référents.

Intégration progressive du concept

d'Humanitude : L'*Humanitude* est un concept développé par Yves Gineste et Rosette Marescotti dont la méthodologie de soin s'appuie sur le lien entre le soignant et la personne âgée. L'EHPAD souhaite s'engager sur un cycle de formation pluriannuel et a constitué un comité de pilotage de 10 professionnels, formé à la méthodologie, ayant pour objectif de prioriser des axes de changement et d'évaluer les évolutions. Le regard, la parole, le toucher et la verticalité sont les 4 piliers relationnels de l'*Humanitude*

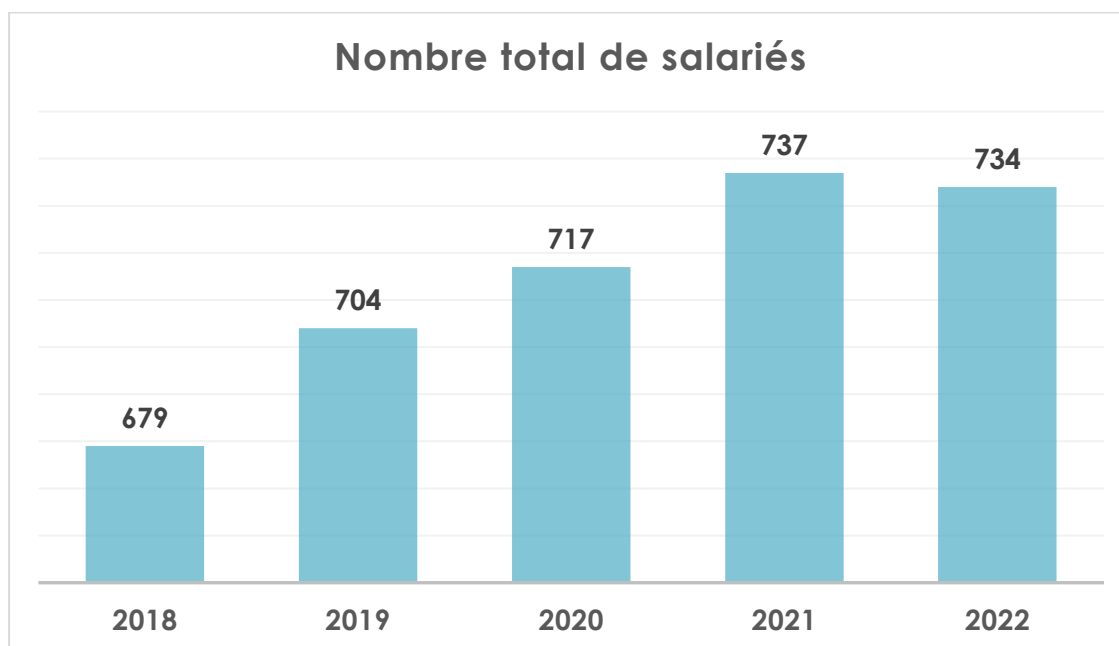
qui vont mettre en exergue les principes suivants : zéro soin de force (tous les soins doivent s'effectuer en douceur) ; vivre et mourir debout (s'engager à éviter la grabatisation) ; respect de l'intimité et de la singularité (respect de l'autonomie et de la dignité). Une première session de formation sur le savoir-être et le savoir-faire a été organisée en fin d'année.

Une population de personnes en situation de handicap importante : 23 % des personnes accueillies sont des « personnes handicapées vieillissantes ». Cet accueil s'inscrit dans l'histoire et la culture de l'établissement depuis plus de 20 ans. Il enrichit la dynamique de l'établissement mais il génère une cotation

insuffisamment valorisée sur la grille AGGIR* à laquelle est reliée la dotation financière pour la section dépendance. Ceci s'explique du fait d'un âge moyen plus jeune et de capacités motrices davantage préservées chez les résidents concernés. Néanmoins, leurs besoins quotidiens d'accompagnement social et d'écoute sont fortement majorés sans qu'ils fassent l'objet d'une reconnaissance particulière en termes de moyens.

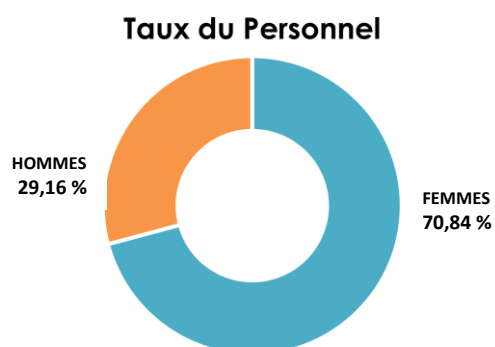
**La grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso Ressources) mesure le degré de perte d'autonomie du demandeur de Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Les degrés de perte d'autonomie sont classés en 6 Gir (Groupe iso-ressources) correspondant chacun à un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.*

BILAN SOCIAL 2022 : quelques données



Au 31/12/2022, l'AAJB compte **734 salariés** qui totalisent **679 ETP** (Equivalent Temps Plein), soit une très légère baisse par rapport à 2021 (-0.4 %).

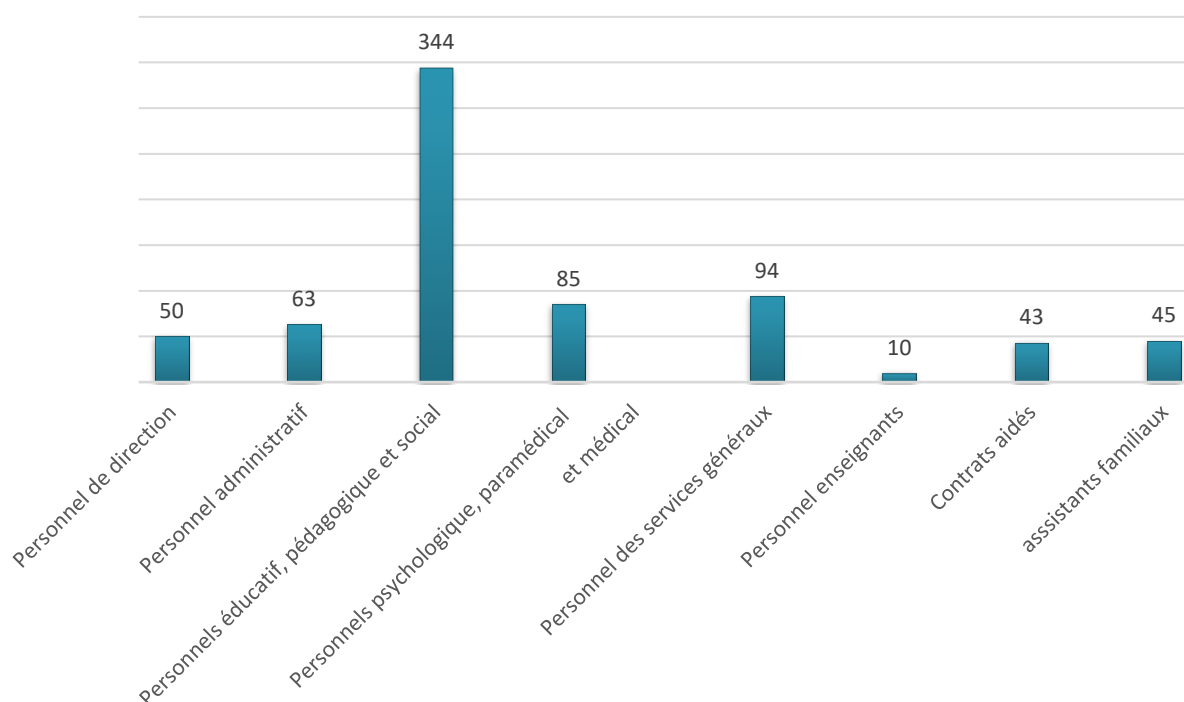
Le taux de féminisation augmente très légèrement d'une année sur l'autre, soit 70.84 % des effectifs globaux en 2022.



AGE MOYEN de
l'ENSEMBLE des SALARIES

44

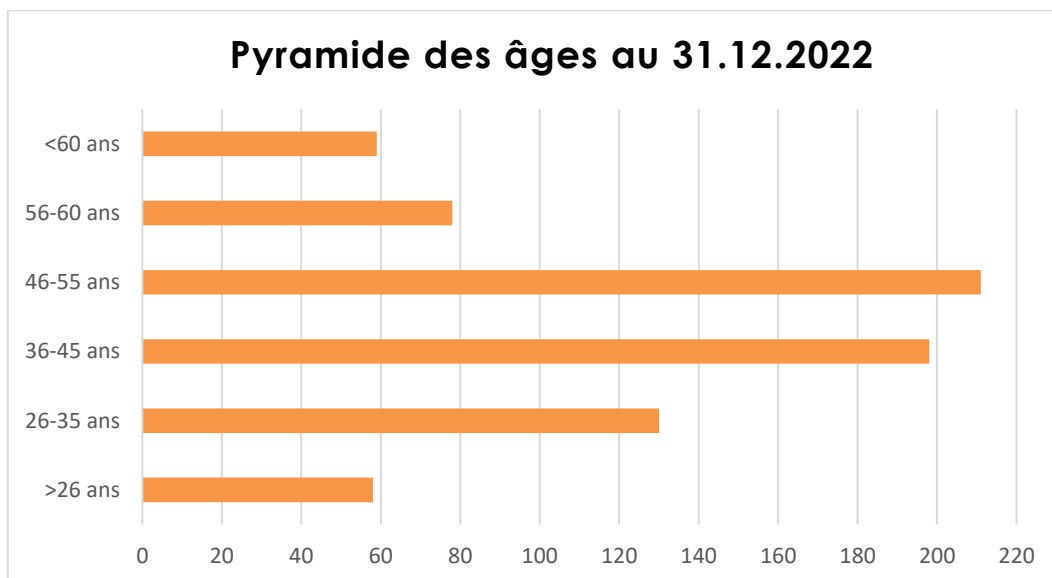
Répartition des salariés par catégorie d'emploi au 31.12.2022



Comme chaque année, nous pouvons constater que les effectifs par catégorie professionnelle varient peu. 77 % des salariés sont en face à face direct avec les usagers.

Répartition des effectifs par STRUCTURE au 31/12/2022

	EFFECTIFS
Siège Social	20
ITEP et SESSAD Vallée de l'Odon	89
DME Pays de Bayeux	90
FOYER MARTIN LUTHER KING	119
SAFE	89
SAMO et Services de prévention	30
MAS L. de Guitaut	52
Foyer de Vie Val des Moulins	36
EHPAD ND Charité	73
Pôle Asile Logement IAESS & Pôle Urgence Hébergement	129
FJT Père Sanson	7
TOTAL	734



En 2022, l'âge moyen reste identique, soit 44 ans. Par rapport à 2021, on note une diminution de la tranche d'âge 36/45 ans (-4.54 %). La tranche 46/55 ans, qui est la plus nombreuse, augmente légèrement (+3.79 %). La tranche d'âge des plus de 56 ans est une nouvelle fois en augmentation de +6.56 %.

Le dialogue social

▲ Le COMITE ECONOMIQUE et SOCIAL

Le Comité Economique et Social (CSE), mis en place en 2019, s'est réuni à douze reprises en 2022, dont une fois en réunion extraordinaire afin de consulter sur la formation professionnelle.

Les échanges avec le Comité Economique et Social ont permis d'avancer sur les différents dossiers en cours au sein de l'AAJB tout en réaffirmant les valeurs soutenues. Il a été tenu régulièrement informé et consulté sur le fonctionnement de l'Association.

Pour appuyer le CSE dans l'exercice de ses missions, 3 commissions sont mises en place :

- La **Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)** qui s'est réunie quatre fois en 2022. Elle a pour mission de préparer en amont les sujets soumis ensuite en consultation au CSE, sur des thématiques relatives à la santé, sécurité et conditions de travail. Elle instruit toute demande du CSE, qui reste seul compétent pour les consultations ponctuelles ou récurrentes.
- La **Commission Formation** s'est réunie une fois en 2022. Elle est chargée de préparer les délibérations du CSE en matière de formation.
- La **Commission Logement et Protection Sociale** a tenu une réunion en 2022. Elle a en charge l'examen des mesures permettant de faciliter le logement, l'accession à la propriété et à la location pour les salariés de l'AAJB, la bonne mise en œuvre du régime collectif de prévoyance et du régime collectif de la complémentaire santé.

Enfin, instaurés par l'accord CSE de l'AAJB, neuf Représentants de Proximité (RP) assurent un rôle de proximité avec les salariés sur des questions notamment liées à leurs conditions de travail.

Au cours de l'année 2022, 9 réunions se sont tenues entre la direction et les délégués syndicaux afin de travailler sur l'accord relatif au fonctionnement du Comité Social et Economique et des Représentants de Proximité, dont l'avenant du 09 juillet 2022 prorogeant les mandats des élus d'un an, arrivait à échéance le 28 mars 2023.

▲ **Négociations et accords d'entreprise**

L'année 2022 fut une année très riche en matière de négociation et signature d'Accords d'Entreprise :

- **Signature de l'Accord d'Adaptation suite à la reprise par l'AAJB de l'activité du FJT Père Sanson :**
Objectif de cet Accord : Conclure un accord d'adaptation, au sens de l'article L 2261-14 du code du travail, visant à harmoniser les statuts du personnel transféré avec ceux applicables à l'ensemble du personnel de l'AAJB venant se substituer tant au statut collectif d'origine conventionnelle issu des accords d'entreprise du FJT qu'au statut collectif résultant des usages ou engagements unilatéraux du FJT.
- **Signature d'un Accord de Méthode pour le renouvellement du Comité Social et Economique :**
Objectif de cet Accord : Définir la méthode permettant à la négociation portant sur le renouvellement du CSE découlant de notre accord du 10 décembre 2018, de se dérouler dans le cadre d'un dialogue loyal et sérieux et de favoriser l'élaboration de bases communes quant à l'organisation et au fonctionnement des instances représentatives du personnel au sein de l'AAJB.
- **Signature d'un Accord relatif au fonctionnement du CSE et des Représentants de Proximité :**
Objectif de cet Accord : Les mandats des membres du CSE arrivant à échéance le 28 mars 2023, les parties conviennent du renouvellement des instances représentatives du personnel de l'AAJB. Par cet accord, les parties ont souhaité fixer l'architecture des instances représentatives du personnel de l'AAJB, clarifier les compétences des commissions et déterminer les moyens de fonctionnement du CSE.
- **Signature d'un Accord relatif à la prime décentralisée de l'EHPAD :**
Objectif de cet Accord : Déterminer les modalités de versement de la prime décentralisée, soit réintégrer la totalité du montant de la prime décentralisée, à savoir 5 % de la masse des salaires bruts dans le salaire de base des salariés sans condition.
- **Dénonciation des Accords d'Entreprise relatifs au Temps de Travail**
- **Signature d'un Accord relatif à l'Harmonisation, Substitution et Aménagement du Temps de Travail :**
Objectif de cet Accord : L'Association est composée de nombreuses catégories de salariés venant d'entités juridiques différentes reprises par l'AAJB, avec des historiques spécifiques et donc soumises à des statuts collectifs différents. Cet historique, ces activités différentes, ces conventions collectives applicables expliquent qu'à ce jour, les modalités d'aménagement du temps du travail varient d'un site à l'autre, d'une catégorie de personnel à l'autre, source de complexité et de difficultés, notamment pour favoriser la mobilité professionnelle interne ou les remplacements, ou plus encore pour parvenir à une gestion collective homogène du temps de travail au sein de l'Association.

C'est dans ce contexte que l'Association a décidé de réunir les partenaires sociaux afin de négocier les modalités d'un nouvel accord d'harmonisation, de substitution et d'aménagement du temps de travail, selon les lignes directrices suivantes :

- S'adapter aux enjeux et évolutions des secteurs d'activités de l'Association, aux changements environnementaux et sociétaux ;
- Harmoniser et simplifier l'organisation du travail, autant que faire se peut, c'est-à-dire en tenant compte des besoins d'aménagement requis du fait des particularités des différents services ;
- Améliorer l'accueil, le suivi et l'écoute des usagers, par une meilleure capacité d'adaptation/organisation nécessaire à la prise en compte de leurs besoins ;

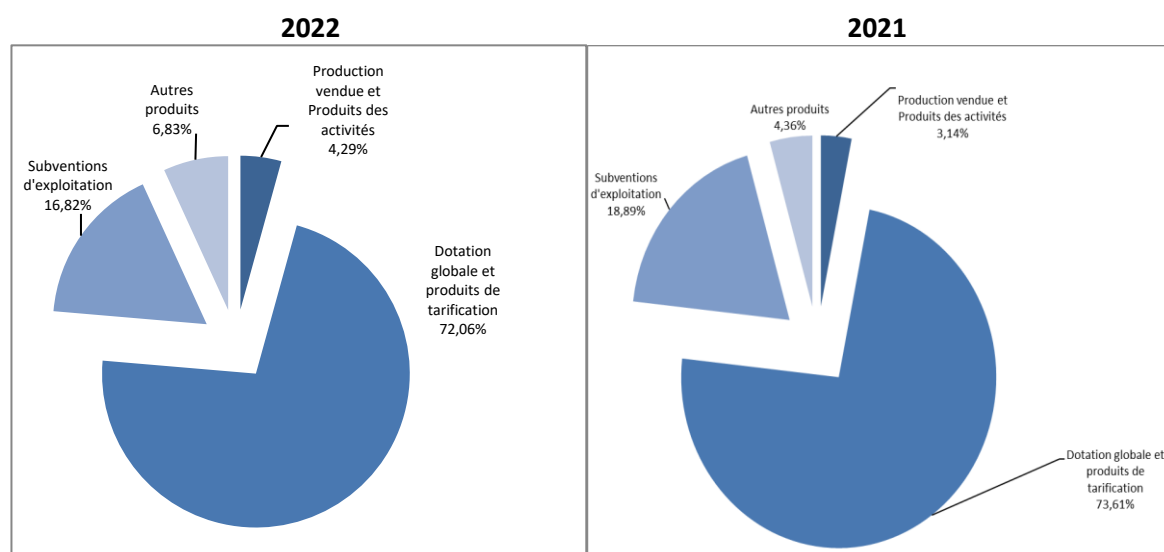
Le présent accord a pour objet d'harmoniser les différents modes et pratiques d'aménagement du temps de travail en adoptant un système plus simple et universel via la mise en place d'une annualisation favorisant notamment la mobilité entre les différents sites et les différentes activités.

LES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

L'examen des principaux postes du compte de résultat du dernier exercice, comparés à ceux de l'exercice précédent, fait apparaître les résultats suivants :

	2022	2021	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	2 280,00	570,00	300,00%
Ventes de biens	12 568,71	21 889,18	-42,58%
Ventes de services	1 835 963,57	1 241 381,03	47,90%
Ventes de biens et services	1 848 532,28	1 263 270,21	46,33%
Concours publics	31 073 938,85	29 858 361,27	4,07%
Subventions d'exploitation	7 256 766,23	7 664 597,38	-5,32%
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable			
* dons manuels	5 862,08	1 687,53	247,38%
* mécénats	2 264,71	21 403,32	-89,42%
* legs, donations et assurances vie			
Ressources liées à la générosité du public			
Contributions financières	39,80		
Produits de tiers financeurs	38 338 871,67	37 546 049,50	2,11%
Reprise sur provisions et amortissements, transfert de charges	216 087,86	230 328,45	-6,18%
Utilisation des fonds dédiés	1 945 805,79	830 575,04	134,27%
Autres produits	37 544,65	97 266,19	-61,40%
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	42 389 122,25	39 968 059,39	6,06%
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	10 550 605,83	9 132 142,71	15,53%
Impôts, taxes et versements assimilés	2 657 018,42	2 528 059,30	5,10%
Salaires et traitements	19 217 884,28	17 881 924,07	7,47%
Charges sociales	7 397 540,34	6 842 110,70	8,12%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 321 994,68	1 867 918,98	24,31%
Autres charges	168 197,54	62 291,59	170,02%
Dotations aux provisions	244 544,76	245 177,83	-0,26%
Reports en fonds dédiés	1 884 301,46	1 833 738,06	2,76%
Aides financières	204,48	205,04	-0,27%
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	44 442 291,79	40 393 568,28	10,02%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 053 169,54	-425 508,89	382,52%
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	918,43	995,56	-7,75%
Autres intérêts et produits assimilés	6 297,73	1 924,08	227,31%
Reprises sur provisions et transfert de charges	81 861,00	78 121,00	4,79%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL III	89 077,16	81 040,64	9,92%
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions	81 861,00	78 121,00	4,79%
Intérêts et charges assimilées	97 399,25	91 977,23	5,89%
Différence négative de change	18,75	70,28	-73,32%
Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV	179 279,00	170 168,51	5,35%
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-90 201,84	-89 127,87	1,20%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-2 143 371,38	-514 636,76	316,48%
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	197 974,48	196 903,64	0,54%
Sur opérations en capital	289 676,36	309 474,71	-6,40%
Reprises sur prov, transferts de charges	167 904,98	8 948,98	1 776,25%
TOTAL V	655 555,82	515 327,33	27,21%
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	188 117,80	196 661,48	-4,34%
Sur opérations en capital	23 069,06	17 672,03	30,54%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	25 033,80	49 755,00	-49,69%
TOTAL VI	236 220,66	264 088,51	-10,55%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	419 335,16	251 238,82	66,91%
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	99,00	4 867,00	-97,97%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	43 133 755,23	40 564 427,36	6,33%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	44 857 890,45	40 832 692,30	9,86%
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 724 135,22	-268 264,94	542,70%

Répartition des produits



Le montant des **produits d'exploitation** 2022 s'élève à 42 389 122 € (2021 : 39 968 059 €), soit **une augmentation de 6,03 %** contre 6,93 % en 2021.

Les cotisations augmentent de 300 %. Cette augmentation est liée aux cotisations versées au FJT Père Sanson.

La production vendue, qui enregistre une baisse de 42,58 %, concerne la vente de produits finis, les travaux. La vente de prestations de services enregistre une augmentation de 47,90 %. Au 1^{er} janvier 2022, l'Association a absorbé le FJT Père Sanson qui dispose de deux sites de location.

Les dotations et produits de la tarification : 31 073 939 € sont en augmentation de 4,07 %. Ils représentent 72,06 %. Les produits de tarification intègrent la création du CPH avec une ouverture au 1^{er} juillet 2022, et la revalorisation des traitements indiciaires (CTI) pour 9/12^{ème} de l'année. L'ARS a également versé un complément de dotation concernant l'évolution des prix.

Les subventions d'exploitation sont en baisse de 5,32 %. La baisse s'enregistre principalement sur les nuitées (- 626 K€). Les subventions du FJT Père Sanson s'élèvent à 178 K€ et celles de l'HUDA à 109 K€.

Les dons manuels et mécénats enregistrent une baisse de 15 K€. En 2021, l'Association avait reçu des dons et mécénats concernant son 60^{ème} anniversaire.

Les comptes de reprises de amortissements, dépréciations et provisions, sont en diminution de 6,18 %.

Les comptes d'utilisation de fonds dédiés sont en augmentation de 134 %. C'est le résultat de la reprise des nuitées financées en 2021 pour une utilisation sur l'exercice de 2022.

Les autres produits baissent de 61 %. Ils concernent essentiellement le Service Logement, la MAS L. de Guitaut et le Service de Médiation Familiale.

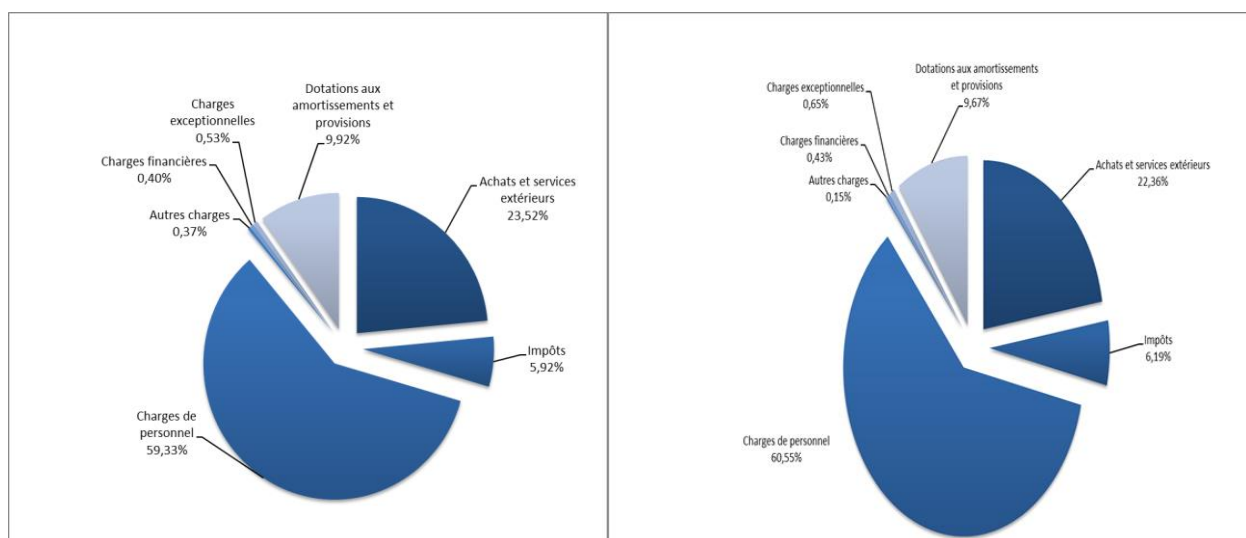
Les produits financiers s'élèvent 7 K€.

Les produits exceptionnels s'élèvent 656 K€ et enregistrent une augmentation de 27,21 %. Cette augmentation est liée principalement aux quotes-parts de subvention reprises pour financer des immobilisations.

Répartition des charges

2022

2021



Les charges d'exploitation sont de 44 442 291 € en 2022 (2021 = 40 393 568 €) soit + 10,02 % par rapport à 2021 parmi lesquelles :

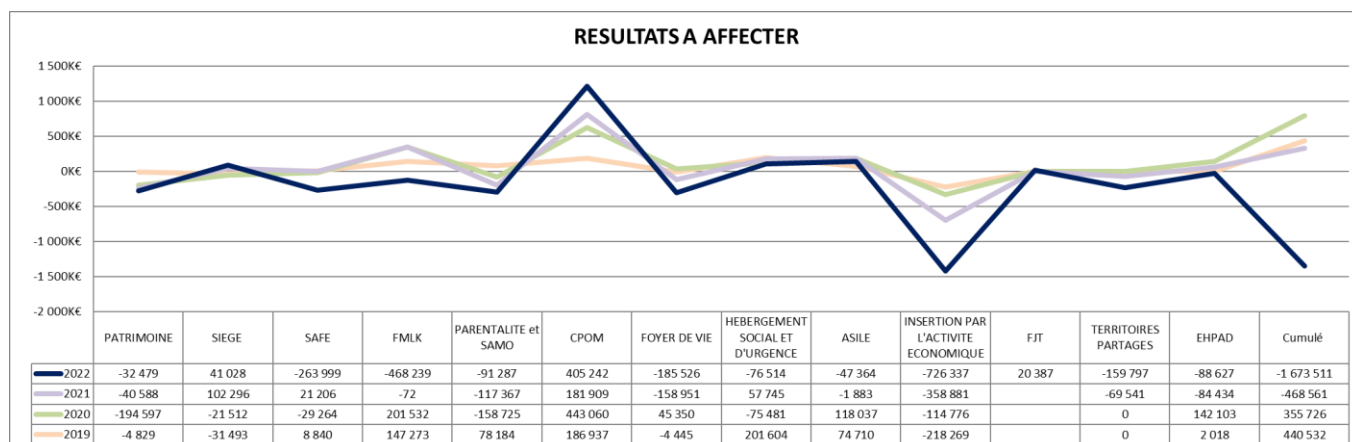
- Autres achats et charges externes : + 15,53 % (inflation, énergie, carburant...)
- Impôts, taxes et versements assimilés : + 5,10 %
- Salaires et traitements : +7,47 % (valeur du point et complément de traitements indiciaires)
- Charges sociales : + 8,12 %
- Dotation aux amortissements et aux dépréciations : + 24,31 %
- Dotation aux provisions : -0,26 %
- Report en fonds dédiés : + 2,76 %

Les charges financières augmentent de 5,35 %. Nous avons contracté un emprunt de 700 K€ pour l'aménagement du Siège social à Bretteville sur Odon.

Les charges exceptionnelles baissent de 10,55 %.

Le résultat comptable est de – 1 724 135€.

Résultat global AAJB 2022 (après retraitement administratif)



Résultats 2022

n° Compte	Compte	Demandé	
Résultat à affecter	Excédent		
	Déficit	-1 673 511,26	
Affectation			
Réserves	COMPTE 1068522	Excédents et réserves affectés à l'investissement	405 242,41
	COMPTE 1068552	Excédents affectés à la couverture en besoin de fond de roulement (réserve de trésorerie)	
	COMPTE 10685652	Réserve de compensation des déficits	254 682,08
	COMPTE 1068572	Affectation en réserve de compensation des charges d'amortissements et reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	58 988,54
Report à nouveau	COMPTE 11502	Report à nouveau effectué en application de 1° du I de l'art R. 314-51 CASF	285 215,47
	COMPTE 11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant auquel le résultat est affecté	
	COMPTE 115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS art L312-1	-1 619 875,55
Dépenses refusées en application de l'article 51 du décret n°2003-1010 (1)	119 000 (établissement privé) ou 114 000 (établissement public)	Report à nouveau déficitaire (2)	-1 057 769,34

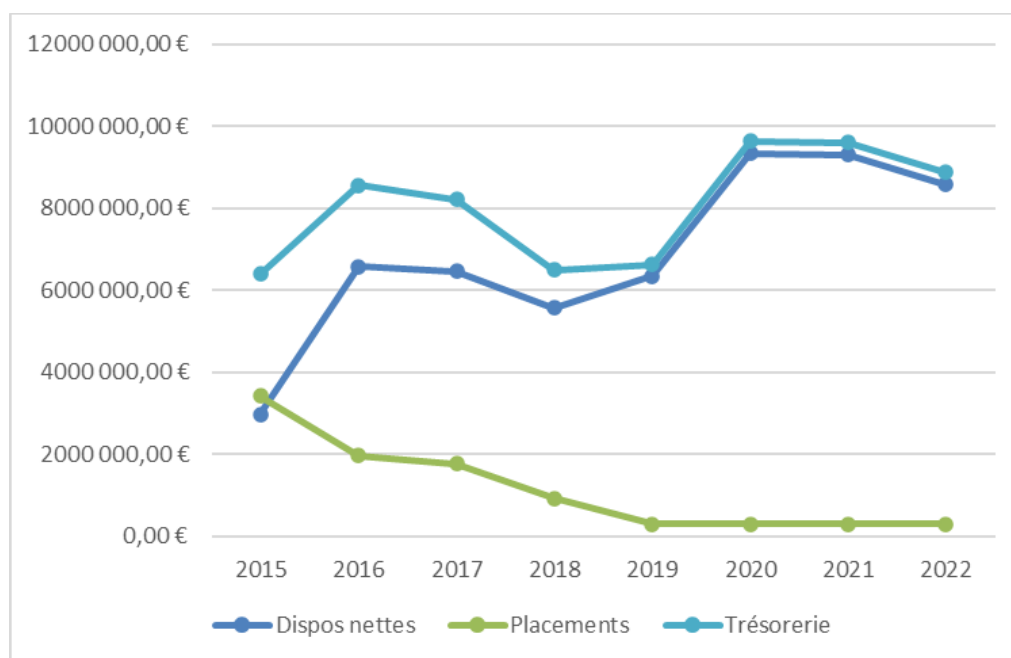
a) Affectation des résultats de la gestion contrôlée

COMPTE 11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'art R. 314-51 du CASF	285 215 €
COMPTE 115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS art L312-1 du CASF	-1 551 628 €
COMPTE 10685652	Réserve de compensation des déficits	404 682 €
COMPTE 1068572	Affectation en réserve de compensation des charges d'amortissements et reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	245 989 €

b) Affectation des résultats de la gestion non contrôlée

COMPTE 119	REPORT à NOUVEAU	- 1 057 769 €
-------------------	-------------------------	----------------------

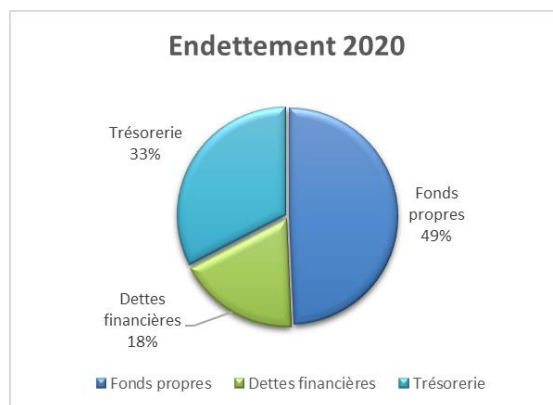
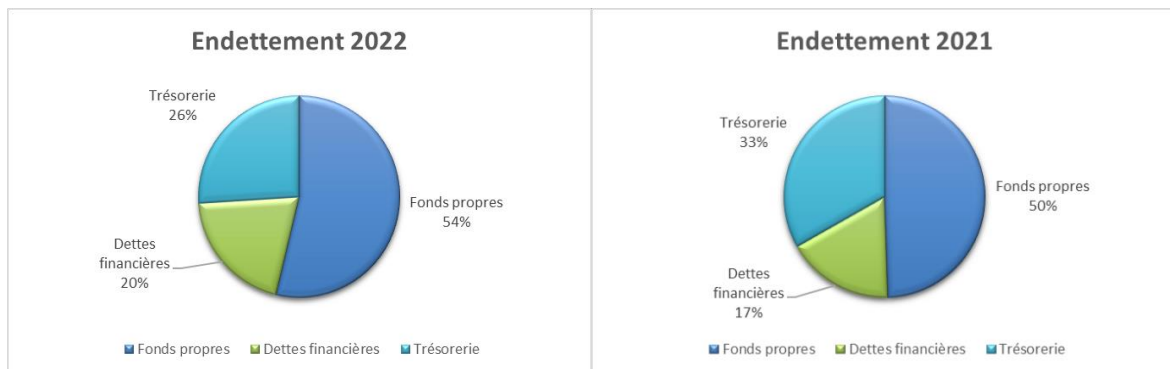
Trésorerie



Disponibilités

	Actif	Passif	Dispos nettes	Placements	Trésorerie
2015	9 224 268,12 €	-6 254 013,27 €	2 970 254,85 €	3 419 348,78 €	6 389 603,63 €
2016	13 624 482,65 €	-7 039 899,34 €	6 584 583,31 €	1 976 197,42 €	8 560 780,73 €
2017	14 342 483,60 €	-7 886 486,96 €	6 455 996,64 €	1 765 481,69 €	8 221 478,33 €
2018	15 651 974,12 €	-10 077 603,32 €	5 574 370,80 €	923 912,75 €	6 498 283,55 €
2019	16 648 007,69 €	-10 307 927,55 €	6 340 080,14 €	296 319,92 €	6 636 400,06 €
2020	18 120 808,46 €	-8 784 362,49 €	9 336 445,97 €	296 404,13 €	9 632 850,10 €
2021	14 526 933,11 €	-5 216 765,96 €	9 310 167,15 €	296 488,34 €	9 606 655,49 €
2022	17 222 720,53 €	-8 636 371,59 €	8 586 348,94 €	296 488,34 €	8 882 837,28 €

Endettement



LE BUDGET PREVISIONNEL 2023

Budget Prévisionnel 2023 – Périmètre AAJB

Comptes 60	2 174 865 €	Compte 70	1 669 685 €
Comptes 61	4 880 096 €	Compte 71	-
Comptes 62	1 162 402 €	Compte 72	-
Comptes 63	3 465 004 €	Compte 73	28 331 436 €
Comptes 64	27 060 224 €	Compte 74	2 027 173 €
Comptes 65	743 035 €	Compte 75	8 959 082 €
Comptes 66	1 552 429 €	Compte 76	-
Comptes 67	128 552 €	Compte 77	10 305 €
Comptes 68	-	Compte 78	168 928 €
TOTAL DES CHARGES	41 166 609 €	TOTAL DES PRODUITS	41 166 609 €

Le budget prévisionnel 2023 a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 25 octobre 2022.

Glossaire

ACI : Atelier Chantier d'Insertion	DEF : Direction Enfance Famille	NEXEM : Organisation professionnelle des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire
AEMO : Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert	DIHAL : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement	PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
AFOREX : Atelier de FORMation Expérimental	DITEP : Dispositif Thérapeutique Educatif et Pédagogique	PEAD : Placement Educatif A Domicile
AIRE : Association des ITEP et de leurs REseaux	DME : Dispositif Médico Educatif	PIPS : Plateforme d'Intervention Précoce Spécialisée
AISCAL : Agence Immobilière et Sociale du CALvados	EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
ALT : Allocation Logement à caractère Temporaire	EMAS : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation	PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement
APMF : Association Pour la Médiation Familiale	EPRD : Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses	RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
APS : Activité de Promotion Sociale	ERRD : Etat Réalisé des Recettes et Dépenses	RPE : Recueil de la Parole de l'Enfant
APSV* : Accompagnement des Personnes en Situation de Vulnérabilité	ESSMS : Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux	RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
ARS : Agence Régionale de Santé	ETP : Equivalent Temps Plein	SAFE : Service d'Accompagnement de la Famille et de l'Enfant
AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement	FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité	SAMO : Service d'Accompagnement en Milieu Ordinaire
CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile	FENAMEF : Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux	SEMO : Service Educatif de Milieu Ouvert
CAFS : Centre d'Accueil Familial Spécialisé	FJT : Foyer Jeunes Travailleurs	SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile
CDAPH : Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées	FMLK : Foyer Martin Luther King	SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	GAP : Gestion Administrative de la Paie	SIRH : Système d'Information des Ressources Humaines
CNAPE : Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant	GCS : Groupement de Coopération Sanitaire	SPF : Service de Placement Familial
CPH : Centre Provisoire d'Hébergement	HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile	SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	IAESS : Insertion par l'Activité Economique Sociale et Solidaire	URHAJ : Union Régionale des Habitats Jeunes
CVS : Conseil de Vie Sociale	ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique	URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
CSE : Comité Social et Economique	MAS : Maison d'Accueil Spécialisée	
DAJM : Dispositif Accompagnement Jeunes Majeurs	MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social	
DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités	MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées	

*APSV : Créée en 2016 par l'AAJB et l'ACSEA, l'APSV a pour objet de conduire des projets partenariaux visant à accompagner des personnes en situation de vulnérabilité et/ou d'exclusion.



ASSOCIATION DES AMIS DE JEAN BOSCO

AAJB Siège Social – 19 rue Adolphe Pégoud – 14760 BRETTEVILLE SUR ODON

Tél. 02 31 29 18 80 ▪ **Courriel :** aajb@aajb.asso.fr

www.aajb.fr

